

La Roche-sur-Yon, le 26 juin 2009

Direction du Conseil et du
Contrôle interne de la légalité
Service Conseil municipal Courrier

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon – BP 829

85021 La Roche-sur-Yon Cedex
tél. : 02 51 47 47 47
fax : 02 51 37 48 71

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2009

PROCÈS VERBAL

(En application de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal désigne **Charlotte LEYDIER** comme **secrétaire de séance**.

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs :

- | | | |
|---------------------------------|---|------------------------------------|
| – Jacques AUXIETTE | à | Pierre REGNAULT |
| – Patrick YOU | à | Anne VALIN (questions 73 à 82) |
| – Luc ROY | à | Stéphane IBARRA (questions 1 à 14) |
| – Gilles BOURMAUD | à | Michèle PELTAN |
| – Alexandre MAISONNEUVE LE BREC | à | Anne AUBIN-SICARD |

et fait l'intervention suivante :

« Avant d'aborder le contenu du conseil, vous me permettrez de souligner deux séries d'événements qui me semblent très importants pour notre ville :

1- Je me félicite de la récente inauguration et de l'ouverture d'un nouveau tronçon *du contournement nord de la ville* réalisé et financé à 100 % par le conseil général, pour un coût de + de 8 millions d'euros. C'est important pour la ville et le département et pour l'accessibilité de la zone d'habitat de La Maison Neuve des Landes. Et surtout comme nous le souhaitons les Yonnais ne seront pas sollicités au titre de l'impôt communal puisqu'ils le sont au titre de l'impôt départemental. Cela me semble une autre étape très positive pour le département et la ville.

2- Je me réjouis de deux belles initiatives qui viennent d'être très récemment mises à l'honneur et qui illustrent la vitalité commerciale du centre-ville.

◆ D'abord le marché des Halles qui vient d'être labellisé « Qualité Marché » ... une première en France ! Une distinction obtenue grâce au travail mené conjointement par la Ville, Oryon et l'association du Groupement du Marché des Halles, en collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie de Vendée.

Cette labellisation vient récompenser « *la plus grande surface de produits frais du département* » qui est très agréable. Et je vous invite à y aller vous-mêmes faire vos courses tous les jours et au moins le samedi.

La Ville de La Roche-sur-Yon a d'ailleurs prévu d'accompagner ce mouvement en déployant un plan d'action ambitieux pour les Halles qui vise à renforcer sa dynamique commerciale propre et celle des commerçants du quartier. Des actions sont notamment prévues pour améliorer la signalétique du marché et lancer de nouvelles campagnes de communication et d'animations.

Nous aborderons d'ailleurs la charte qualité dans une délibération que je vous invite à soutenir.

- ◆ C'est ensuite le commerce de proximité qui est mis à l'honneur puisque la ville vient d'être primée, avec une mention spéciale, suite à sa participation à la *Journée nationale du commerce de proximité* fin 2008 et aux actions menées en lien avec les associations de commerçants.

Le travail fait sur La Roche-sur-Yon a été jugé exemplaire. Une délégation des associations de commerçants emmenée par la ville en la personne d'Angie LEBOEUF vient de recevoir le 12 mai dernier le label national « Commerce de proximité dans la ville ».

Ces deux distinctions nationales viennent saluer le travail mené collectivement avec les différents partenaires engagés dans la promotion et la valorisation de notre tissu commercial de proximité, qui constitue la vitalité du centre-ville, participe à son animation, et favorise la rencontre des Yonnais.

Elles viennent encourager la Ville dans son effort de revitalisation du centre. Un effort qui sera soutenu par la Ville, via le FISAC, dans ses actions de redynamisation du centre ville menées avec l'Etat et la CCI et qui consiste à appuyer la rénovation des Vitrines que l'on veut qualitative avec à chaque fois le visa d'un architecte. Vous pouvez noter que cela s'améliore beaucoup au niveau de la qualité des enseignes modernisées. La convention signée à cet effet permettra d'aider 12 projets par an en moyenne, pour la rénovation de vitrines *dont 4 seront soumis à votre approbation ce soir.*

Nous avons choisi d'axer le Conseil de ce soir autour de *la thématique de l'insertion*, insertion à la fois professionnelle et sociale. Le contexte actuel nous en donne en effet, et malheureusement, l'occasion.

Depuis le 15 mai, date de la publication des chiffres de l'Insee du premier trimestre 2009, la France est officiellement entrée en récession après quatre trimestres consécutifs de contraction du PIB, et une croissance prévisionnelle pour 2009 de - 3 %.

Depuis le début de cette crise, le gouvernement s'essaie aux prévisions hasardeuses, que viennent, mois après mois, contredire la réalité et les chiffres de l'Insee.

Nous ne partageons pas l'optimisme de M^{me} LAGARDE qui affirme toujours tableter sur *"une reprise graduelle en 2010"* : l'économie française a détruit autant d'emplois salariés au premier trimestre 2009 que sur toute l'année 2008, avec une perte nette de 138 000 emplois. Ces destructions d'emploi sont en grande partie imputables à l'intérim (- 77 800 au 1^{er} trimestre) et à l'industrie (- 44 900).

La Vendée n'est pas épargnée par cette situation.

C'est pourquoi, à La Roche-sur-Yon, notre budget d'investissement pour 2009 est particulièrement élevé. Et nous allons relancer de façon vigoureuse l'activité bâtiment par trois actions spécifiques :

- 1) d'abord par une politique plus forte *d'amélioration de l'habitat ancien* au niveau du pays Yon et Vie par les diagnostics énergétiques, suite à la thermographie qui sera exploitée dès septembre et la mobilisation des entreprises du bâtiment qui se prépare pour qu'elle soit labellisée dans le cadre d'un salon « Ecocité » aux Oudairies du 11 au 13 septembre prochain.
- 2) en amplifiant la politique de construction de logements sociaux :
 - sur le territoire du Pays Yonnais, grâce au budget audacieux adopté à l'unanimité par le conseil communautaire du 31 mars dernier.
 - sur la ville, car même si nous pouvions aisément nous satisfaire de notre contribution en la matière puisque nous sommes largement au-dessus de ce que la loi prévoit, nous souhaitons continuer à favoriser ce secteur parce qu'il y a beaucoup à faire, comme le rappelait encore récemment le Préfet dans la presse.

Nous verrons tout à l'heure les nombreuses garanties d'emprunts accordées aux bailleurs sociaux avec lesquels la Ville travaille en bon partenariat : Oryon et Vendée Logement.

J'ai d'ailleurs inauguré la semaine dernière avec Vendée Logement une résidence de 22 *logements, rue Boileau*, des logements de très grande qualité, en plein centre-ville, sur l'ancien emplacement des 3 Alphas.

Je me félicite de cette réalisation et du partenariat exemplaire avec VENDÉE LOGEMENT qui a permis à cette belle réalisation de voir le jour. D'ailleurs, on en verra une dans quelques semaines rue Brossolette, qui est peut-être encore plus exemplaire en terme de développement durable

Cette inauguration faisait suite à la construction de la Résidence Irène Jousseume, au Bourg, soit plus de 50 *logements sociaux* au total sur ces 2 dernières livraisons !

- 3) Nous travaillons d'arrache pied pour obtenir de l'Etat une aide significative - la plus proche possible de 20 millions d'euros - pour lancer le *vaste projet de rénovation urbaine* des quartiers nord, qui pourrait générer pour les 5 à 8 ans qui viennent 80 millions d'euros de travaux de rénovation sur la ville !

Je me félicite que, sur ce dossier, qui n'est pas acquis au plan national, *le bloc local : Ville, Pays Yonnais, Conseil Général, Conseil Régional et Vendée habitat, soit sur la même longueur d'onde et agisse de concert.* C'est suffisamment rare pour le souligner ! Pour un dossier aussi important, stratégique, c'est bien.

Bien sûr nous attendons une réponse de l'Etat, que nous espérons positive, réponse qui pourrait venir avant l'été. Ce serait un véritable *bol d'air* pour nos entreprises et des perspectives d'amélioration du cadre de vie des habitants, bien évidemment.

Mais parce que cette crise est, comme le souligne l'Insee, la plus grave récession de l'histoire du pays, la majorité municipale a décidé d'accentuer ses mesures en faveur de l'insertion sociale et professionnelle.

Elle entend ainsi porter résolument l'effort aux côtés des autres collectivités locales qui ont décidé d'œuvrer en faveur des plus démunis. P. CERREJO présentera tout à l'heure un petit diaporama à ce sujet.

Je pense tout particulièrement à la Région des Pays de la Loire et à son plan anti-crise adopté le 15 mai dernier où, sur proposition de son Président, le Conseil régional a décidé d'injecter près de 260 millions d'euros supplémentaires au budget 2009 déjà conséquent ! C'est vraiment une bonne nouvelle.

C'est un coup d'accélérateur qui va *booster* l'économie locale au travers de 40 mesures phare en faveur de la formation professionnelle et de l'insertion, qui viennent compléter et renforcer les actions menées par les collectivités locales vendéennes.

Projets accélérés, nouvelles aides pour les jeunes et les salariés en difficulté, soutien à l'innovation et aux économies d'énergie, prêts de redéploiement industriel en lien avec les banques (qu'il faut effectivement un peu recadrer), outil d'intervention sur l'immobilier des entreprises... autant d'actions et de moyens d'actions au profit de l'économie régionale.

Parmi ces actions, j'en retiendrai 4 qui vont directement bénéficier à notre territoire :

- L'accélération des investissements régionaux pour l'enseignement supérieur et la recherche, et notamment en faveur de la biodiversité. A ce titre, la région va financer intégralement sur le site de Beautour un centre régional de recherche, d'études et d'exposition sur la biodiversité, pour un montant de 8 millions d'euros. C'est quelque chose d'important qui va tout à fait dans la dynamique que l'on souhaitait.
- Les plateformes régionales d'innovation (PRI) qui ont pour objectif le soutien à l'innovation en accompagnant les PME qui cherchent à innover afin qu'on crée les emplois de demain en mutualisant des moyens et des équipements. Ce dispositif permettra de booster le projet de *Technopôle* sur le site de La Malboire qui va voir le jour dans les deux ans qui viennent.
- L'aide à l'accélération des projets d'investissement locaux qui consiste à démultiplier l'investissement public en Pays de la Loire en accompagnant les collectivités locales. C'est dans cet esprit que le Président de la région a souhaité rencontrer tous les *maires des chef-lieux avec les présidents de conseils généraux* : pour ce qui concerne la Vendée nous nous rencontrerons fin juin. Je pense que nous pourrons mieux organiser la stratégie de l'ensemble des collectivités.
- La mise en œuvre du nouveau programme d'aide régionale pour les économies d'énergie des particuliers (AREEP) qui vise à aider les particuliers ayant bénéficié d'un audit thermique et énergétique à engager les travaux nécessaires (aide = 30% des travaux, plafonnée à 5000€) et qui viendra compléter l'aide apportée par la CCPY aux diagnostics thermiques et les aides dans le cadre de l'OPAH.

Nous étions, hier, avec le Président de la Région, Jacques AUXIETTE, réunis avec les maires d'Aubigny et Les Clouzeaux pour signer le nouveau Contrat urbain par lequel la Région apporte près de 4 millions d'euros.

Pour La Roche-sur-yon, c'est une aide réelle et appréciée sur des projets concrets comme la Pépinière technologique, l'appui au projet « Pentagone 2020 » à travers le pôle culturel ou encore la modernisation de la rue Joffre.

Il faut savoir que cette *manne* de 4 millions apportée par la Région génère près de 14 millions d'euros d'investissement local qui bénéficie aux entreprises locales et à l'emploi.

Avec le Président de la Région, j'ai formé le vœu que l'état de la réflexion actuellement menée à la CCPY dans un esprit positif, puisse aboutir demain à un territoire plus solidaire que par le passé – c'est en bonne voie - qui permettrait au Conseil régional de faire bénéficier, via les Contrats d'Agglomération, les 15 communes du Pays yonnais de cette politique ambitieuse qui est, pour l'ensemble de la région, pour mémoire, de 250 millions d'euros pour 3 ans, donc 500 millions d'euros pour 6 ans, soit 3 milliards d'investissement total.

D'autres mesures impulsées par la Ville et portant sur l'insertion, comme en témoignent les délibérations suivantes, complètent et renforcent, au niveau local, l'action en direction des plus touchés par la crise. C'est un peu notre crainte, que les "directement employables" (c'est un vilain mot) puissent être remis à l'emploi. Tout le monde travaille dans le même sens, mais ça risque d'exclure les plus fragiles.

Je ne fais qu'en citer quelques-unes, elles seront développées dans quelques instants :

- La Ville de La Roche-sur-Yon entend favoriser la promotion de la clause sociale dans les marchés publics en s'appuyant sur l'expérience détenue par les services du plan local d'insertion par l'économique (PLIE). C'est leur mission.
- Le soutien de la ville dans la demande de subvention FSE auprès de l'association "Réussir le plan yonnais d'insertion par l'économique", engagée dans un accompagnement renforcé dans le cadre d'un parcours d'insertion individualisé et tourné vers l'emploi.
- Le soutien au Chantier collectif d'insertion via le PLIE pour l'accueil de son public au sein du service Chantier Collectif de la Ville.
Le conseil municipal est appelé à solliciter cette subvention.
- La mise en place de deux actions collectives d'insertion pour le public jeune entre la Ville et le Département de la Vendée et pour les bénéficiaires du RMI. Dans ce domaine, la prochaine mise en place du RSA, m'a conduit à écrire au Président du Conseil Général pour lui proposer, s'il en est d'accord, un accompagnement renforcé de la part des services de la ville des bénéficiaires du RSA en grande difficulté, dans des conditions évidemment à définir ensemble.

- Le soutien de la ville à l'offre alimentaire en faveur de la Banque Alimentaire et en faveur de l'épicerie solidaire de La Liberté. Nous serons sans doute amenés à revoir et améliorer le dispositif de distribution alimentaire sur l'ensemble de la ville, qui connaît, hélas une activité grandissante.
- La garantie d'emprunt à l'association PASSERELLES pour l'acquisition et l'aménagement de locaux, rue Sadi Carnot, qui accueillera le siège social de l'association, le service "point santé", la maison d'accueil de jour et le service "115" destiné aux personnes sans domicile fixe.

Je compte donc sur vous pour voter favorablement sur ces délibérations qui vont dans le sens de la solidarité et de l'aide aux personnes.

Il nous faut aussi répondre aux situations difficiles que peuvent traverser les Yonnais touchés par la fermeture d'usine, le chômage ou la perte d'emploi, l'action de la Ville dépasse la ville, vous le savez bien.

En Vendée, on observe en 1 an + 27,4 % de demandeurs d'emplois catégorie A-B-C et 26,9 % en Pays Yon et Vie (contre + 18,8 % en Pays de la Loire et + 13,3 % en France). Pour les - de 25 ans, c'est + 50,7 % !

En fait, la Vendée, qui avait des atouts parce qu'un tissu de PME dynamiques, il faut le reconnaître, est touchée deux fois plus qu'au plan national et pratiquement 50 fois plus que les Pays de la Loire parce que beaucoup sont sous-traitantes.

Au plan des entreprises, ce sont les PME, sous traitantes, notamment dans l'industrie, qui sont particulièrement touchées.

C'est pourquoi nous multiplions aussi les initiatives qui consistent :

- à rapprocher les demandeurs d'emploi des entreprises. C'est par exemple l'initiative de la CCPY et de la Maison de l'emploi ; « les rencontres Emploi'Yon » des 14 et 15 mai derniers ont été un moment de très forte mobilisation des entreprises (deux fois plus d'entreprises présentes qu'il y a deux ans) et des acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle. C'est un bon signe, cela veut dire que le territoire se mobilise.
- à accompagner les salariés et les entreprises en proie aux plans sociaux inférieurs à 10 licenciés, nous avons déposé en accord avec le Préfet un dossier pour mettre en place via la Maison de l'emploi avant l'été une cellule de reclassement inter-entreprises. J'ai eu ce jour même le cabinet de Laurent Wauquiez, le secrétaire d'Etat chargé de l'emploi, pour appuyer cette initiative yonnaise qu'a reprise l'autre Maison de l'Emploi pour que toute la Vendée en bénéficie.
- A aider les jeunes, et notamment les jeunes diplômés, par un dispositif spécifique, géré par Pôle Emploi, financé par la Maison de l'Emploi.

Dans un contexte que je qualifiais il y a peu d'*anxiogène*, où les défaillances d'entreprises et les plans sociaux touchent y compris notre économie locale, vous pourrez constater, au travers des nombreuses délibérations qui vous seront soumises ce soir, que la Ville maintient son rythme d'investissement. Le budget primitif voté en début d'année réaffirmait cette politique. Le compte administratif de l'année écoulée, le confirme.

Le taux de réalisation du budget est particulièrement élevé : 87 %, ce qui est sans égal dans d'autres collectivités. J'invite tous les élus à être attentifs à ce CA qui atteste que l'effort d'investissement engagé par la Ville est réel : *ce n'est pas de l'affichage !*

Vous savez que l'investissement des collectivités locales représente à lui seul près de 75% de l'investissement public en France : c'est pourquoi, en cette période difficile, il est important de respecter nos objectifs, les investissements structurants qui engagent la ville pour demain, et qui alimentent par la commande publique, les entreprises locales et donc l'emploi de demain.

Bien sûr pour cela il faut que le gouvernement sécurise les financements des collectivités et, suite à l'annonce de la suppression de la TP, soit à l'écoute des élus et des grandes associations, surtout au regard du ratio d'autonomie financière des collectivités désormais protégé par la constitution.

Beaucoup d'élus de tous bords confondus sont inquiets. Nous y serons attentifs. »

Monsieur le Maire appelle aux remarques éventuelles sur le procès-verbal de la séance du 4 février 2009.

M. PELTAN fait l'intervention suivante :

« Vous aurez pu observer, Monsieur le Maire, que jusqu'ici les élus de mon Groupe ont fait peu de remarques sur les comptes rendus des séances du conseil municipal qui globalement nous paraissaient fidèles, sinon à la lettre au moins à l'esprit de nos débats.

Aujourd'hui ce n'est pas le cas et j'ai donc deux observations à faire :

- page 10 : Si je suis d'accord avec mon propos tel qu'il est rapporté : « M. PELTAN estime qu'en démocratie chacun a le droit et le devoir d'exprimer son point de vue et que cela n'est pas se poser en juge », je n'ai pas trouvé en revanche la phrase de Mme l'adjointe aux finances, phrase qui n'est pas prête de s'effacer de ma mémoire, tant je l'ai reçue comme une injure à l'élue que je suis et qui, je vous l'accorde, était assez étonnante, pour ne pas dire plus, dans une assemblée telle que la nôtre, et qui était : « Mme PELTAN, vous n'avez pas à juger de notre politique », ce qui justifie et explique ma réponse qui sans cela apparaît dans le PV tel qu'il est rédigé sans rapport avec ce qui précède. Je demande donc que le PV soit modifié et que cette phrase soit rajoutée dans le strict respect de ce qui a été dit ce soir-là.

- page 25 en bas de la page : « M. PELTAN déclare... » . Cette phrase est mal placée et sans rapport avec ce qui précède : on ne comprend pas à quoi se rattache mon propos qui porte sur les vœux qui figurent après. Il faut donc avant mon intervention une phrase qui la rattache au contexte : par exemple : « Monsieur le Maire informe le conseil des 2 vœux qu'il a reçus » mon intervention placée après a alors du sens. »

A. AUBIN-SICARD déclare :

« J'ai une remarque similaire pour être dans la continuité de Mme PELTAN.
Question 21 : j'avais posé une question, j'ai eu une réponse assez violente de Mme CEREIJO. Tous ses propos n'ont pas été retranscrits. Donc je demande que la bande sonore soit prise et que tous ses propos figurent dans le PV du conseil du 4 février. Et nous vous demandons au prochain conseil de nous soumettre à nouveau le projet corrigé pour que nous puissions l'approuver. »

Au regard de ces éléments, **Monsieur le Maire** indique que ces points vont faire l'objet d'une vérification et que des modifications interviendront si besoin.

1. Mise en œuvre de la clause sociale dans les marchés publics – Convention entre la Ville et l'association Réussir le plan yonnais d'insertion par l'économique

Rapporteur : Patricia CEREIJO

La Ville de La Roche-sur-Yon entend favoriser la promotion de la clause sociale dans les marchés publics. Pour ce faire, elle souhaite appuyer sa démarche sur l'expérience détenue par les services du plan local d'insertion par l'économique (PLIE) et s'engager par convention à mettre en œuvre localement toute action qui permettrait de favoriser la démarche d'insertion dans l'exécution des marchés publics.

Avant la projection du diaporama **P. CEREIJO** tient à souligner le caractère transversal de la politique d'insertion et le pragmatisme nécessaire pour l'impulser. Elle fait remarquer que la Ville n'a pas attendu la crise pour intervenir. Elle explique que l'insertion a vocation à répondre aux besoins des personnes exclues du marché de l'emploi en raison de la crise mais aussi aux besoins des personnes qui en sont exclues depuis longtemps. Elle ajoute que chacune de ces situations doit trouver une réponse adaptée.

Cet objectif impose une mutualisation des compétences entre différents acteurs (service public de l'emploi, professionnels, collectivités locales) et implique, pour les collectivités locales, d'avoir un rôle d'ensemblier.

P. CEREIJO commente un diaporama sur "l'insertion par l'activité économique" (cf annexe 1)

Elle conclut son intervention en remarquant que les entreprises et associations d'insertion, présentes sur le territoire, ont déjà fait leurs preuves par le passé (années 93-97)

Monsieur le Maire souligne le travail exceptionnel réalisé au sein des chantiers collectifs et des entreprises d'insertion. Il ajoute qu'aujourd'hui le risque est que les personnes qui en ont le plus besoin en soient écartées.

C. LEYDIER déclare :

« Je souhaiterais attirer votre attention sur la situation précaire des jeunes dans notre pays et plus particulièrement dans notre région.

Si nous comptons les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans de la simple catégorie A, nous en sommes à 62 % de hausse entre mars 2008 et mars 2009.....l'enjeu est de taille.

La région des Pays de la Loire dans son « plan crise » a développé une politique adaptée à la situation tant au niveau de la formation professionnelle que de l'aide à la recherche, de l'innovation, au développement de l'économie et de l'emploi dans toute la région.

En Vendée contrairement à ce que certains responsables politiques du département tenteraient de nous faire croire, la situation sociale est mauvaise, l'augmentation globale des demandeurs d'emploi de catégorie A entre mars 2008 et mars 2009 est de 45 % et, toutes catégories confondues sur la même période, cette augmentation est de 27,4 %

Toutefois, les effets de la crise actuelle ne doivent pas occulter le caractère structurel et transversal des difficultés rencontrées par les jeunes, et la nécessité d'y apporter une réponse ambitieuse et globale sur le plan national.

C'est un fait qui n'aura échappé à personne : l'accès des jeunes au marché du travail ressemble à un véritable parcours du combattant, et leurs conditions de travail demeurent souvent précaires et discriminatoires.

L'ampleur de la crise que nous traversons actuellement a renforcé ces difficultés. Le taux de chômage des jeunes a ainsi atteint des proportions alarmantes, dépassant le seuil des 21 % au dernier trimestre 2008, il n'a pas diminué depuis. Ce constat a amené le Chef de l'Etat à proposer un plan doté de plus d'1,3 milliard d'euros qui reposera principalement sur le renforcement des dispositifs de formation en alternance.

Le volontarisme de façade affiché par le Président de la République ne saurait faire oublier que c'est la situation de crise et la grande détresse des jeunes qui pousse aujourd'hui les pouvoirs publics à se préoccuper de ce problème.

Des mesures complémentaires doivent être mises en œuvre afin d'offrir aux jeunes la place qu'ils méritent dans la société. Le plan présenté par Nicolas SARKOZY n'apporte en effet qu'une réponse partielle, et donc imparfaite, à la multiplicité des urgences auxquelles les jeunes sont confrontés.

Cette urgence est tout à la fois sociale, citoyenne, éducative et culturelle.

Cette question mérite plus d'audace.

Aujourd'hui, un jeune ne doit surtout pas perdre une année d'études, au risque de perdre bourses et soutien familial. Il doit continuer à vivre chez ses parents ou dans des chambres de 9 m², faute de logements suffisants, notamment en cité universitaire. Il doit accepter des contrats précaires et des stages payés 300 € sans perspectives d'un CDI avant l'âge de 30 ans. Comment s'étonner ensuite du pessimisme d'une génération qui aura à affronter tous les problèmes que ses aînés lui ont laissés (environnement, climat, retraites, dette,...) ?

La solution est dans un autre partage du travail, dans une mutation profonde de l'organisation de la société.

Elle est également dans le revenu d'autonomie. Pourquoi ne pas fusionner les dispositifs existants, aux résultats médiocres, dans un vrai revenu d'autonomie pour les 18-25 ans, en lien avec un revenu universel ? Chaque jeune doit avoir sa chance et suffisamment de temps pour se construire. On éviterait ainsi la désespérance et l'échec social des jeunes.

En attendant une vraie politique équitable de l'emploi sur le plan national, les collectivités territoriales, le conseil régional des Pays de la Loire comme la Ville de La Roche-sur-Yon, s'emploient à remplir leurs missions économique et de solidarité. »

A. AUBIN-SICARD déclare :

« Vous m'avez indiqué Mme CERREIJO, lors du précédent conseil, que l'ensemble des informations était délivré en commissions : or à l'occasion de la réunion de la dernière commission solidarités, vous n'avez pas été en mesure de me fournir le libellé de la fameuse clause sociale dont il est aujourd'hui question.

Je vous avais demandé qu'elle nous soit communiquée pour ce conseil, vous m'aviez donné un accord de principe. Or, je constate qu'aujourd'hui le contenu précis de cette clause n'a toujours pas été fourni aux conseillers. D'un strict point de vue légal, en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales et d'une jurisprudence constante, je rappelle une nouvelle fois que les notes explicatives de synthèse des dossiers soumis à délibération doivent être suffisamment fournies et précises, contenir toutes les informations nécessaires à la compréhension des dossiers sous peine d'illégalité. Et le fait d'ailleurs que vous complétiez éventuellement cette note en séance ne vous exonère pas de cette obligation.

Sur le fond, je rappellerai les propos prononcés par Martin HIRSCH, Haut-commissaire aux solidarités actives, le 17 octobre 2008 lors de la journée mondiale du refus de la misère : « La lutte contre la misère doit se traduire en actes et la politique d'insertion par la commande publique est un bon moyen d'y parvenir ».

Le gouvernement Fillon s'est d'ailleurs fixé comme objectif que les achats publics socialement responsables représentent d'ici 2012 au moins 10 % des achats courants de l'Etat et de ses établissements publics dans les secteurs comportant au moins 50 % de main d'œuvre. Le gouvernement souhaite par ailleurs relancer l'usage de la clause sociale dans les marchés publics et nous nous réjouissons que vous répondiez ainsi à l'appel du gouvernement

Pour autant, faute de nous l'avoir communiquée, nous ne savons pas de quelle clause sociale il s'agit. Nous supposons qu'il s'agit de la clause sociale de l'article 14 du Code des Marchés Publics et non de celle de l'article 53-1 mais à vous de nous le confirmer.

- Si tel est le cas et s'il s'agit de la clause sociale de l'art. 14, la clause sociale est une condition d'exécution du marché et l'entreprise candidate à un marché devra réserver un certain nombre d'heures, le plus souvent entre 5 et 10 %, à des personnes en parcours d'insertion.
- S'il s'agit de la clause sociale de l'article 53-1, la clause sociale devient un critère d'attribution du marché, la performance en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté devant figurer parmi les critères d'attribution du marché.
- Par ailleurs, faites ou ferez-vous ou non usage de la clause sociale de l'article 15 prévoyant la possibilité d'instaurer des marchés réservés à des entreprises adaptées par exemple ?
- Faites ou ferez-vous enfin usage de l'art 53-V prévoyant un droit de préférence, c'est à dire qu'à équivalence d'offre, priorité est donnée à certains types de candidats, entreprises adaptées par exemple.

Pour finir, nous regrettons que la mise en œuvre d'une telle clause intervienne si tardivement, et puisqu'il s'agit d'une possibilité offerte par le Code des Marchés Publics depuis 2001.

Ne conviendrait-il pas d'ailleurs de mettre en œuvre des clauses sociales telles que celles énoncées plutôt qu'une seule d'entre elles ?

Enfin, nous avons une proposition à formuler : au-delà de la clause sociale, nous vous proposons de manière beaucoup plus ambitieuse de mettre également en œuvre une clause environnementale dans les marchés publics yonnais, au titre d'un vrai développement durable. »

Monsieur le Maire indique que les articles 14, 30 et 53 ont été évoqués dans la présentation de la délibération et qu'ils sont déjà utilisés dans les marchés à procédure adaptée.

A. AUBIN-SICARD précise qu'en effet, ces articles sont évoqués mais qu'elle ne sait pas s'ils seront effectivement appliqués puisque la délibération vise à appliquer la clause sociale de l'article 14.

A. CHARRIEAU profite de cette délibération pour rappeler la responsabilité du capitalisme dans cette crise. Elle souligne que ce contexte appelle à la solidarité, et que celle-ci s'illustre, notamment, par le soutien apporté par les collectivités locales. Ce recours à la solidarité est aussi avancé par l'ensemble du partenariat et de la majorité présidentielle. Cependant, cela n'empêche pas de trouver des situations paradoxales au niveau local :

- les actionnaires de BENETEAU continuent à percevoir des dividendes ;
- la délocalisation des savoir-faire chez FAGOR.

A. CHARRIEAU s'interroge ensuite sur les résultats effectifs de cette clause sociale et propose que des garanties soient insérées dans ce domaine, par exemple le refus du recours à des contrats de travail précaires (intérim, CDD) et un salaire ne pouvant être inférieur à 1 600 euros pour les salariés recrutés dans ce cadre.

Elle propose également la mise en place d'une commission municipale pour contrôler les entreprises qui ont reçu des aides de la Ville et qui, tout en continuant à faire des bénéficiaires, licencient.

R. MESTRE considère que l'action économique de la Région n'a pas été suffisante ces six dernières années. Il ajoute que le contexte actuel impose d'investir davantage. Il soulève le caractère inadapté du système d'aujourd'hui et souligne l'importance de réinventer un "système de demain".

Monsieur le Maire attire l'attention sur le fait que la politique de l'emploi est une compétence de l'Etat. Ensuite, il remarque que le plan de relance national mis en place par l'Etat manque d'ambition et que, par conséquent, les collectivités doivent compenser. Il considère qu'en six ans la Région a fait beaucoup de choses, même si on peut toujours faire mieux.

R. MESTRE appelle de ses vœux un travail collectif des acteurs pour faire face à la crise, tant au niveau des collectivités locales, avec un regroupement souhaitable des niveaux départemental et régional, qu'au niveau européen, en évitant que chaque état européen établisse son propre plan de relance.

R. MESTRE attire par ailleurs l'attention des membres du conseil sur un problème de sécurité existant rue Raymond Poincaré au niveau d'un passage piétons.

Monsieur le Maire rappelle qu'une rencontre est prévue entre le Président du conseil régional, celui du conseil général et lui-même pour coordonner ces politiques. Il note que l'Etat est plutôt absent actuellement notamment pour le financement de la politique de rénovation urbaine qui est pourtant stratégique en matière de cadre de vie et d'emploi.

Y. HELARY, en réponse à R. MESTRE concernant le plan de la Région, rappelle que l'ensemble des syndicats de salariés, l'ensemble des syndicats patronaux, les chambres de commerce et d'industrie, le conseil économique et social, ont donné leur accord à ce plan, et que tous les élus régionaux l'ont voté.

Il constate que l'Etat n'a pas suffisamment anticipé la crise, ce qui n'est pas le cas pour la Région. Dès 2004, sous la direction de J. AUXIETTE, une consultation très importante des citoyens a eu lieu, dans le cadre des "Assises régionales". A la suite de ces assises, un manifeste a été élaboré, fixant les grandes politiques de la Région sur 15 ans (investissement, fonctionnement). La Région dispose donc de la capacité économique et de la capacité d'innovation pour répondre efficacement à la crise.

Monsieur le Maire confirme l'évolution de l'action économique de la Région depuis 2004.

M. PELTAN revient sur les propos de P. CEREIJO qui indiquait qu'une collectivité locale n'avait pas à être visionnaire. Elle considère au contraire que les collectivités se doivent d'être visionnaires et anticiper l'avenir pour mieux organiser le présent.

Elle note, concernant la crise, une prise de conscience globale des difficultés de tous ordres touchant les citoyens. C'est la raison pour laquelle le plan "anti-crise" régional a été voté à l'unanimité, car, sur un tel sujet, la politique politicienne n'a pas sa place. Elle considère que, plutôt que d'annuler une séance du conseil municipal, Monsieur le Maire aurait plutôt dû consacrer une à un débat d'orientation sur ce thème. Cela aurait permis d'échanger sur des sujets tels que ceux évoqués fort justement par C. LEYDIER. L'heure est aujourd'hui à la mobilisation générale face à la crise, et au rassemblement de toutes les bonnes volontés et de toutes les intelligences.

P. CEREIJO, en réponse à M. PELTAN, précise le sens de son propos en indiquant qu'une collectivité n'est pas magicienne, mais doit effectivement être visionnaire et conserver un optimisme réaliste. Elle fait ensuite remarquer à M. MESTRE que la Région investit 1 million d'euros par jour. Proportionnellement au plan de relance de l'Etat, l'action de la Région est nettement plus importante. Elle revient sur les propos tenus par C. LEYDIER qui permettent à tous de prendre en compte la réalité de la vie quotidienne des jeunes. Elle rappelle qu'aujourd'hui,

des jeunes, des étudiants, ne mangent qu'une fois par jour et que demain ces jeunes ne pourront plus se loger. Les collectivités locales doivent jouer leur rôle "d'ensemblier" pour agir, dans le cadre de leurs compétences, auprès des publics les plus vulnérables. Cette vulnérabilité touche aujourd'hui les jeunes. Il convient donc de développer des politiques pour répondre à leurs difficultés d'aujourd'hui et pour leur permettre de conserver l'espoir. En effet, un pays où les jeunes n'ont pas d'espoir part en déshérence. Il est donc primordial de coordonner les actions des différentes collectivités, en matière d'insertion mais aussi de formation (axe fort de la Région), et de mener, malgré les divergences politiques, des actions responsables sur ces grands enjeux, l'espoir de la jeunesse constituant un enjeu prioritaire.

L. GUIBERT déclare :

« Dans la situation que nous connaissons, et dont les conséquences appellent à l'action urgente, volontaire et résolue des pouvoirs publics, c'est ce qu'a fait la Région la semaine dernière en adoptant son plan pour faire face à la crise, faisant preuve de courage et d'innovation, y compris en franchissant les frontières de ses compétences. La politique d'investissement de notre ville doit être rapidement mise en œuvre pour donner à notre territoire une attractivité unique et renforcer l'accueil et le maintien des entreprises. Elle bénéficiera directement à l'emploi dans des secteurs d'activités tels que le bâtiment et les travaux publics, mais elle permettra aussi à tous les travailleurs, jeunes, hommes, femmes, handicapés, qualifiés ou non, de conserver l'espoir. Il s'agit de permettre à tous les travailleurs de vivre dignement dans notre ville. C'est donc renforcer les services publics qui sont les seuls garants de l'égalité sur un territoire. Cela peut être garantir le droit au logement des plus jeunes, par exemple en facilitant l'installation des jeunes dans les logements sociaux, en proposant des aides exceptionnelles aux jeunes de 18 à 25 ans qui ne bénéficient pas du RMI/RSA. C'est aussi soutenir encore plus les structures d'insertion par l'activité économique qui aujourd'hui sont confrontées à une réforme qui bouleverse et fragilise le secteur, en leur offrant la possibilité de mobiliser l'ensemble de leur personnel exclusivement sur les missions d'insertion. Peut-on travailler avec ces associations pour les soulager de cette tâche, la tâche de rechercher des fonds sans cesse, de remplir sans cesse des dossiers complexes, en leur permettant de garder leur autonomie et leur orientation et leurs décisions en proposant, par exemple, aux groupements d'employeurs de créer un poste et de former un salarié pour ce travail au service des associations et structures d'insertion. Des dispositions innovantes ont émergé ces derniers temps. Il faut les mettre en œuvre immédiatement et nous en avons d'ores et déjà les moyens. Avec l'objectif essentiel de permettre le retour à l'emploi des personnes les plus fragilisées, nous proposons d'user du droit de préférence prévu dans le code des marchés cité préalablement, à savoir : à équivalence d'offre, la priorité doit être donnée à l'offre présentée par certains candidats, par exemple des SCOP ou des entreprises adaptées. Avec également pour objectif le retour à l'emploi des salariés licenciés pour motifs économiques. En effet, des petites et moyennes entreprises locales ont procédé à des licenciements économiques sans pouvoir contribuer à leur reclassement. Ces salariés sont confrontés seuls aujourd'hui à la recherche d'un nouvel emploi. Nous souhaitons que la cellule de reclassement interentreprises proposée par la Maison de l'emploi de La Roche-sur-Yon et du centre Vendée soit rapidement opérationnelle. Avec également pour objectif l'accès rapide à l'emploi de tous les jeunes. Nous affirmons que pour agir en faveur de l'emploi des jeunes, la formation représente un levier essentiel, mais nous affirmons aussi que notre première responsabilité est d'offrir à tous les mêmes chances de réussir et d'agir contre le décrochage scolaire. Nous savons que bon nombre d'étudiants, et P. CEREIJO vient de le rappeler, ne peuvent financer leur logement –ce qu'a dit Charlotte- et leur nourriture, faute de revenus. Nous soumettons deux propositions à la réflexion du conseil : réfléchir à la gratuité des repas pour les plus fragilisés d'entre eux et élargir la gratuité des transports publics aux enfants des demandeurs d'emploi puisque les demandeurs d'emploi ont aujourd'hui la gratuité des transports publics à La Roche-sur-Yon. Nous savons aussi qu'en septembre bon nombre de jeunes qui seront sortis du système scolaire ou d'un emploi saisonnier, diplômés ou non, viendront s'inscrire à Pôle Emploi et se heurteront aux portes closes des entreprises industrielles qui ont déjà renvoyé tous les intérimaires, usé de toutes les possibilités de chômage partiel, de formation pour leurs salariés, de RTT, des congés annuels. Ils auront besoin d'un accompagnement de qualité. Nous proposons de réfléchir pour aider la Mission Locale afin de lui permettre de faire face à l'accroissement du nombre de jeunes sans emploi qu'elle devra accueillir au mois de septembre. »

A. AUBIN-SICARD rappelle sa question précédente, à savoir "pourquoi utiliser une seule clause sociale et pas les trois autres supplémentaires prévues par le code des marchés ?"

J. SOULARD note que la Ville utilise déjà la clause environnementale sur un certain nombre de marchés (produits d'entretien, travaux de voirie avec retraitement des déblais...). L'objectif est de faire encore mieux. Pour autant, pour appliquer des clauses sociales dans le cadre des marchés publics, encore faut-il lancer des procédures de marché public. Or le plan de relance de l'Etat semble plutôt frileux au regard des autres pays européens. A titre d'exemple, si l'Etat s'engageait de façon rapide et importante sur le dossier ANRU, cela permettrait de mettre en œuvre un nombre important de marchés publics dans divers domaines (bâtiment, voirie...) intégrant des clauses sociales.

- M. DURQUETY** précise le contenu du plan "anti-crise" de la Région qui porte sur les mesures d'avenir suivantes :
- 164 millions d'euros d'investissement pour la construction et la rénovation des lycées publics et privés ;
 - 18 millions d'euros d'investissement pour la construction d'un centre de formation multifilières en travail social ;
 - 26 millions d'euros d'investissement pour les établissements de formation supérieure et de recherche ;
 - 8 millions d'euros pour le financement d'un dispositif dédié aux économies d'énergie à l'adresse des particuliers et des collectivités territoriales ;
 - 38 millions d'euros sur l'action économique principalement destinés aux PME industrielles.

Monsieur le Maire précise les points suivants :

- Cette crise sans précédent montre bien le caractère scandaleux de la spéculation, du capitalisme financier. Il convient d'encadrer fortement ces activités, mais on constate que, dans ce domaine, le volontarisme affiché par le chef de l'Etat ne trouve pas sa traduction dans les faits.
- Concernant les entreprises, il convient de ne pas généraliser. Certains responsables de PME, à La Roche-sur-Yon ou ailleurs, font tout ce qui est en leur pouvoir pour sauver leur entreprise. Ces PME sont plutôt les victimes du capitalisme mondialisé et des erreurs des grands cadres bancaires.
- La Région a su depuis 2004 agir en matière de Recherche/Développement pour créer des emplois.
- En matière de politique sociale, le Département de la Vendée semble être le seul à ne pas conclure de convention avec la Région pour la formation des bénéficiaires du RSI/RMA.
- La Ville, quant à elle, mobilise l'ensemble de ses moyens, mais ne peut évidemment à elle seule combler les lacunes des politiques départementale et nationale.
- Concernant la mobilité, une réflexion est en cours sur l'extension des transports en commun au niveau du Pays yonnais.
- Les moyens affectés par l'Etat pour le Pôle Emploi sont insuffisants et ne permettent pas d'agir efficacement.
- Le plan de relance français semble nettement insuffisant, en comparaison à d'autres pays, pour faire face à la crise.
- On semble admettre aujourd'hui que, si la France "souffre" moins de la crise que d'autres pays, c'est grâce à son système social et notamment à son système de protection sociale, système pourtant gravement menacé actuellement.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Plan local d'insertion par l'économie – Action "Référént de parcours n° 4" – Demande de subvention FSE auprès de l'association "Réussir le plan yonnais d'insertion par l'économie"

Rapporteur : Lisiane GUIBERT

Implantée localement depuis 1995, l'association "Réussir le plan yonnais d'insertion par l'économie" s'est engagée dans un 3^{ème} protocole d'accord pour la période 2008-2010, conformément au nouveau programme opérationnel du FSE 2007-2013. Un des axes d'intervention du PLIE consiste à financer la mise en œuvre pour tous ses bénéficiaires d'un accompagnement renforcé dans le cadre d'un parcours d'insertion individualisé et tourné vers l'emploi.

Pour cela, la conseillère en insertion professionnelle de la Ville de La Roche-sur-Yon pourrait exercer à hauteur de 60 % de son temps de travail la fonction de "référént de parcours n° 4" au sein du PLIE, un financement FSE pouvant intervenir à hauteur de 22 534 €.

Le conseil municipal est appelé à solliciter cette subvention.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Chantier collectif d'insertion – Accueil des participants au PLIE – Demande de subvention FSE auprès de l'association "Réussir le plan yonnais d'insertion par l'économie"

Rapporteur : Lisiane GUIBERT

Depuis sa création, l'association « Réussir le plan yonnais d'insertion par l'économie » apporte un financement pour l'accueil de son public au sein du service Chantier Collectif de la Ville.

Le nouveau protocole 2008/2010 du PLIE réserve une partie de ses crédits FSE (Fonds Social Européen) à l'accueil en chantier d'insertion de "participants du PLIE" et met en place de nouvelles procédures pour solliciter ces fonds.

Pour l'année 2009, le service Chantier Collectif pourrait être ainsi agréé pour 36 mois d'accueil de participants au PLIE soit environ 5 personnes, et percevoir à ce titre une subvention prévisionnelle FSE de 16 917 €. Le conseil municipal est appelé à solliciter cette subvention.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Convention relative à la réalisation d'une action collective d'insertion pour le public jeune entre la Ville et le Département de la Vendée

Rapporteur : Lisiane GUIBERT

Il est proposé, dans le cadre du chantier collectif d'insertion, de conclure pour l'année 2009 une convention avec le Département, prévoyant :

- 6 actions d'accompagnement de six mois destinées à des jeunes de 16 à 25 ans relevant du Fonds d'aide aux jeunes ;
- un financement pour l'encadrement et l'accompagnement des agents en insertion pour un montant net maximum de 14 040 € ;
- les modalités de paiement ;
- les obligations du promoteur du chantier.

Le conseil est appelé à approuver la conclusion de cette convention.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Convention relative à la réalisation d'une action collective d'insertion entre la Ville et le Département de la Vendée

Rapporteur : Patricia CEREIJO

Depuis sa création, le service chantier collectif bénéficie d'une convention annuelle avec le Département, précisant le nombre de postes ouverts à des bénéficiaires du RMI et le montant de la subvention allouée. Celle-ci concourt au financement de l'encadrement et de l'accompagnement des personnes en insertion.

Pour l'année 2009, la convention prévoit les dispositions suivantes :

- 12 postes ouverts aux bénéficiaires du RMI/RSA ;
- un financement pour l'encadrement et l'accompagnement des agents en insertion pour un montant net maximum de 56 160 € ;
- un financement d'activités dans le cadre d'ateliers santé pour un montant maximum de 458 € ;
- les modalités de paiement ;
- les obligations du promoteur du chantier.

Le conseil municipal est appelé à approuver la conclusion de cette subvention.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Attribution d'une subvention – Banque Alimentaire de Vendée

Rapporteur : Patricia CEREIJO

En 2005, la ville a adopté de nouvelles modalités d'attribution des aides facultatives et d'accès aux distributions alimentaires. L'examen des demandes d'accès au dispositif d'aides alimentaires, instruites par la direction des Interventions sociales et de l'insertion continuera à s'appuyer sur le quotient familial des familles, établi par la CAF. Le quotient familial maximum retenu est 437.

Conformément aux engagements conduits depuis 1984, la Ville versera pour la campagne 2009/2010, une subvention à l'association Banque Alimentaire afin de lui permettre l'acquisition de produits frais destinés à la distribution. Le montant de la subvention pour la campagne 2009/2010 est fixé à 13 000 €.

A. CHARRIEAU, sans remettre en cause le travail remarquable accompli par les associations dans ce domaine, considère qu'il convient d'examiner d'autres modalités d'intervention que le seul soutien financier pour ces structures qui voient augmenter de façon considérable le nombre de leurs bénéficiaires. Il convient également de s'interroger, là encore sans nier le travail important en matière d'insertion par l'activité économique, sur les conséquences en matière de coûts de main d'œuvre et de conditions de travail.

Monsieur le Maire indique qu'il partage ce point de vue, mais signale que la Ville ne peut pas tout faire avec les moyens qui sont les siens. Concernant le parlement européen, il souhaite qu'une majorité de gauche sorte des

urnes le 7 juin prochain, pour qu'une politique différente de celle menée par M. BARROSO puisse être mise en place.

A. CHARRIEAU ajoute qu'il lui semble indispensable que le conseil municipal puisse aller au-delà d'un simple travail de gestion en matière de politique sociale et d'insertion sociale.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

41 VOIX POUR

1 ABSTENTION DE A. CHARRIEAU

7. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Comité de gestion de La Liberté" pour l'épicerie solidaire

Rapporteur : Patricia CEREJO

Dans le cadre de sa politique sociale, la Ville de La Roche-sur-Yon coordonne les dispositifs d'aide alimentaire et notamment les distributions qui sont assurées par 5 maisons de quartier dont celle de La Liberté.

Cette dernière s'est complètement inscrite dans la démarche de réflexion engagée par la Ville. Avec des bénévoles et des bénéficiaires, elle a travaillé à la transformation des distributions alimentaires. Elle propose donc, depuis septembre 2008, d'accueillir les usagers de l'aide alimentaire au sein de l'épicerie solidaire située à proximité des locaux actuels.

Il est proposé au conseil d'accorder une subvention exceptionnelle de 3 000 € au titre de l'année 2009 à l'association de la maison de quartier de La Liberté afin d'acheter des fruits et légumes frais pour compléter l'approvisionnement de l'épicerie solidaire.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Attribution d'une subvention au Relais Enfants Parents incarcérés

Rapporteur : Louise-Michèle GADY

Il est proposé au conseil d'attribuer une subvention de 150 € au Relais Enfants Parents incarcérés, dans le cadre de son action de lien continu entre l'enfant et le parent détenu, auprès de la Maison d'arrêt de La Roche-sur-Yon.

A. AUBIN-SICARD signale que ce dossier n'a pas été examiné en commission n° 3, et que le montant de cette subvention semble assez faible par rapport aux subventions habituellement accordées aux associations.

Pour revenir sur les propos de Monsieur le Maire lors de la question 6, elle rappelle que Jose Manuel BARROSO, lorsqu'il a été investi par le parlement européen en 2004, l'a été avec des voix libérales, centristes et aussi socialistes.

Monsieur le Maire le regrette et considère que M. BARROSO est un homme politique libéral qui n'a plus sa place à la tête de la Commission européenne

A. LEBOEUF précise que ce dossier de subvention a été examiné en commission n° 2, et qu'un montant de 150 euros est attribué pour les nouvelles subventions.

Monsieur le Maire considère que les conditions de détention à la maison d'arrêt sont indignes de la République française. Il insiste également sur les conditions de travail difficiles des gardiens.

A. LAPORTE souscrit totalement à ces propos et apporte son soutien aux surveillants des maisons d'arrêt de La Roche-sur-Yon et de Fontenay-le-Comte. Elle dénonce les conditions de détention à La Roche-sur-Yon et cite en exemple : 6 détenus par cellule, achat du papier toilette par les détenus, conditions d'accueil sans aucune confidentialité ou intimité pour les intervenants extérieurs, familles ou professionnels.

Monsieur le Maire indique qu'il a saisi le Ministre de la Justice à ce sujet.

R. MESTRE souligne le professionnalisme des surveillants et se demande si la Ville ne pourrait pas proposer un terrain pour y construire une nouvelle prison.

Pour **Monsieur le Maire**, la politique du Gouvernement dans ce domaine est inexistante, alors que dans le même temps il fait voter des lois ouvrant la possibilité d'emprisonner des enfants, ce qui lui semble scandaleux.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. "Loisirs en liberté – Été 2009" – Convention entre la Ville et l'ACYAQ

Rapporteur : Patricia CEREJO

Depuis de nombreuses années, la Ville de La Roche-sur-Yon, en partenariat avec l'Association de coordination yonnaise des associations de quartier (ACYAQ) met en place l'animation "Loisirs en liberté".

Ce dispositif d'éducation et de prévention s'adresse aux jeunes de 2 à 21 ans et s'appuie sur trois orientations fortes :

- la diversité de l'offre des animations,
- la mixité sociale,
- l'accessibilité (tarification, déplacements).

Le conseil municipal est appelé à confier à l'ACYAQ l'animation de l'opération "Loisirs en liberté" pour l'été 2009 et à attribuer à cette association une subvention de 27 749 €.

A. LAPORTE déclare :

« Comme l'année précédente notre groupe va s'abstenir pour des raisons évidentes. Il ne faut pas mélanger les genres. Le principe de l'opération « Loisirs en liberté – été 2009 » n'est pas remis en cause. Il est cependant gênant d'accorder une subvention à une association dont la responsable entretient des relations privées avec le 1^{er} Adjoint. Vous m'excuserez de dire que tout ceci ressemble à du noyautage, voire à une jolie petite entreprise familiale. On doit par principe ne pas tout mélanger. Nous nous abstiendrons comme l'année dernière. Merci de votre attention. »

Y. HENRY estime qu'il n'est pas sérieux de ne pas voter cette subvention pour ces raisons, alors que ce dispositif permet d'organiser des animations l'été pour les jeunes qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances.

A. LAPORTE rappelle que son groupe ne vote pas contre mais s'abstient. Elle indique, en outre, qu'elle serait favorable à un débat sur l'ACYAQ.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

35 VOIX POUR

6 ABSTENTIONS DU GROUPE « LA ROCHE GAGNANTE »

NE PREND PAS PART AU VOTE : J. SOULARD

10. Bourse d'aide aux initiatives des jeunes

Rapporteur : Charlotte LEYDIER

Soucieuse de favoriser l'accès à l'autonomie et l'exercice de la citoyenneté des jeunes, en soutenant et valorisant les groupes et les individus dans la réalisation d'un projet d'initiative citoyenne à impact local, dans une pluralité de domaines (vie des quartiers, culturel, social, sportif, artistique, scientifique...), la Ville souhaite faire évoluer quelques critères du dispositif "Bourses d'aide aux initiatives des jeunes" mis en place par délibération du 14 mai 1996. Ce soutien concerne des jeunes de 15 à 30 ans, habitant, étudiant ou travaillant à La Roche-sur-Yon, pour une aide maximale de la Ville de 50 % du budget prévisionnel, hors charges de personnel, avec un maximum de 750 €. Le conseil est appelé à approuver la poursuite de ce dispositif et ses évolutions.

A. LAPORTE déclare :

« Je m'interroge sur la jolie notion fourre-tout utilisée dans cette délibération : « un projet d'initiative citoyenne à impact local dans une pluralité de domaines (vie des quartiers, culturel, social, sportif, artistique, scientifique...) ». Donnez-nous un exemple de ce qui pourrait être retenu comme projet ? Il y a-t-il un nombre de projets limité ? A quoi cela va servir ? En bref, concrètement vous voulez aider qui et quoi ? N'étant pas vraiment renseignés sur ces éléments, on va s'abstenir. »

Monsieur le Maire fait remarquer à Mme LAPORTE que des commissions ont été mises en place pour traiter ces questions et qu'elle n'y est pas toujours présente.

A. LAPORTE indique qu'elle n'a pas pu assister à la dernière commission suite à un imprévu et que, en tout état de cause, cette question ne relevait pas de sa commission.

C. LEYDIER précise que cette bourse fait partie de l'accompagnement aux projets des jeunes et que, en effet, les projets concernés peuvent être des projets sportifs, éducatifs, culturels... Elle cite en exemple le concert pour la lutte contre le SIDA. Elle conclut son intervention en affirmant que ce dispositif a toute sa raison d'exister.

Y. HENRY souligne que tous les élus peuvent évidemment avoir des empêchements pour des raisons personnelles ou professionnelles. Cependant, il constate, en tant que président de la commission 4, que depuis le début de ce mandat Mme LAPORTE n'a été présente en commission qu'une seule fois et M. CAILLAUD trois fois. Dans ces conditions, on ne peut pas reprocher à la majorité municipale de ne pas instaurer de débat démocratique.

A. LAPORTE rappelle que le fait de ne pas être toujours présente aux commissions ne l'empêche pas de suivre les dossiers. De plus, elle dénonce le fait de recevoir les convocations le jour même de la commission et l'absence de pièces jointes avec l'ordre du jour. Elle interpelle l'assemblée sur l'incompatibilité du statut de l'élu avec les professions libérales. Dans le cadre de sa profession, indique-t-elle, le mardi et le mercredi sont des jours d'audience. Elle termine son intervention en qualifiant de scandaleux les propos qui viennent d'être tenus.

Monsieur le Maire rappelle à Mme LAPORTE qu'en séance du conseil les élus ne prennent la parole que lorsque le président l'a accordée.

J.G. DUTOUR indique que, dans la commission de délégation de service public dont il fait partie, il ne dispose jamais de documents écrits. D'ailleurs, il souligne avoir demandé des éléments sur le dossier "transport public" et qu'un fonctionnaire de la Ville lui a opposé le caractère secret de ces informations. Le fait qu'un élu ne puisse pas avoir accès aux dossiers lui paraît inconcevable.

Monsieur le Maire rappelle que les commissions de délégation de service public et les commissions d'appel d'offres sont encadrées rigoureusement par le droit et qu'en raison du strict respect de la confidentialité des informations les dossiers sont uniquement consultables sur place.

J.G. DUTOUR déclare que les élus doivent avoir accès aux dossiers et que bien évidemment ils respectent strictement le caractère secret des informations.

J. SOULARD note qu'il convient de distinguer le rôle :

- de la commission d'appel d'offres, qui fait un choix sur la ou les entreprises retenues. Les membres de cette commission doivent évidemment disposer de tous les éléments (analyses techniques...) pour effectuer un choix éclairé ;
- de la commission de délégation de service public, qui ne choisit pas le délégataire mais qui émet un avis sur l'engagement ou non de négociations avec les candidats. Une extrême vigilance sur la diffusion d'informations est indispensable afin d'éviter tout risque de fausser la concurrence pendant la période de négociation.

M. PELTAN dénonce les attaques et les propos tenus à l'encontre de Mme LAPORTE, qui lui apparaissent tout à fait inacceptables. Elle demande qu'à l'avenir le respect des personnes soit plus présent et que les débats se déroulent en toute sérénité. Par ailleurs, pour que les élus d'opposition s'intéressent aux commissions dans lesquelles ils siègent, encore faudrait-il que les ordres du jour leurs soient transmis en temps et en heure. Il conviendrait également que les comptes rendus reprennent les propos effectivement tenus, et que ces documents ne soient pas la copie conforme des ordres du jour.

Monsieur le Maire ne considère pas que les propos tenus constituent une attaque contre Mme LAPORTE et note que la mise en cause de M. SOULARD a été traitée avec humour. Il rappelle que pour la clarté des débats, les élus doivent au préalable demander la parole. Considérant les ordres du jour, **Monsieur le Maire** note le caractère tardif de leur diffusion. Il précise qu'il a été demandé au Directeur général de remédier à cette situation. Il termine en soulignant que la politique menée par la majorité municipale n'est probablement pas facile à critiquer sur le fond, d'où ces critiques sur la forme de la part de l'opposition.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement versée aux instituteurs au titre de l'année 2008

Rapporteur : Sylvie CHARTIER

Par courrier du 11 mars 2009, Monsieur le Préfet a informé la Ville qu'il a proposé au Conseil départemental de l'Education nationale, lors de sa séance du 5 mars 2009, un taux d'augmentation de 3 % du montant de l'indemnité représentative de logement qui s'élèverait alors à 2 142 €.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur cette mesure.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Convention relative aux relations entre la Ville et le Centre communal d'action sociale de La Roche-sur-Yon

Rapporteur : Patricia CEREIJO

Par délibération du 25 juin 2003, la Ville passait convention avec le Centre communal d'action sociale pour fixer les conditions et modalités des interventions et prestations municipales, pour le compte de l'établissement public. Ce dispositif arrive à son terme le 30 juin 2009.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver la conclusion d'une nouvelle convention régissant les relations entre les parties, pour une année renouvelable pour la même durée par tacite reconduction, au maximum cinq fois.

A. AUBIN-SICARD souligne que, pour ce genre de délibération, les membres de la commission devraient disposer de la convention afin de se prononcer en toute connaissance de cause.

Monsieur le Maire indique que toutes les informations sont données en commission.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Mise en œuvre de la charte qualité "Commerces, artisanat et services" sur le marché des Halles – Convention entre la Ville, la Chambre de commerce et d'industrie et le Groupement des commerçants des halles et des marchés – FISAC

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Le conseil est appelé à approuver la signature d'une convention tripartite entre la Ville, la Chambre de commerce et d'industrie et l'association du Groupement des halles et des marchés, pour la mise en œuvre de la charte qualité sur le marché des halles. Dans le cadre de ce dispositif, la Ville se propose d'attribuer à la CCI une subvention de 7 295,60 €.

A. LEBOEUF souligne, notamment, que le commerce de centre ville et de quartier est à l'honneur à travers les labels. En effet, précise-t-elle, le marché des Halles vient d'obtenir le label de qualité et c'est le premier en France. Ainsi, elle remercie et félicite le Groupement des Halles et notamment son nouveau président, Sacha DEFER, qui se sont démenés en vue de l'obtention de ce label.

Monsieur le Maire invite l'ensemble des membre du conseil municipal à effectuer leurs achats aux Halles. Il ajoute que le conseil municipal peut se féliciter du dynamisme des commerçants.

A. LEBOEUF ajoute qu'elle s'est rendue, la semaine dernière, au Conseil général des Hauts-de-Seine, avec une délégation de commerçants yonnais, pour recevoir le prix national "Commerce de proximité et de centre ville", prix décerné dans le cadre de la journée nationale du commerce de proximité. Elle signale que la Ville de La Roche-sur-Yon a obtenu le prix le plus important et les félicitations du jury. Elle souhaite, à cette occasion, féliciter le dynamisme des associations de commerçants, notamment "Les vitrines du centre ville", "Le groupement des Halles", ainsi que les restaurateurs yonnais.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Subventions d'équipement pour quatre commerces – FISAC

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Dans le cadre de l'action n° 6 du dossier FISAC "Appui à la rénovation des commerces, artisanat, services", il est proposé d'attribuer les subventions suivantes (étant précisé que la Ville intervient à hauteur de la moitié des sommes indiquées) :

– SARL UNIVERSAL'T Club Bouygues Telecom :	1 222 €
– SARL MIKA "Le Fournil du Talmeunier" :	2 146 €
– JACOMO Coiffure :	2 370 €
– Maison VERNON, boulangerie-pâtisserie :	8 484 €

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

P. REGNAULT quitte la séance
(en application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales).
La présidence de l'assemblée est assurée par J. SOULARD, 1^{er} Adjoint.

15. Compte administratif 2008 – Budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Le compte administratif pour l'exercice 2008 retrace l'exécution en dépenses et recettes du budget principal et des budgets annexes. L'exécution se décompose comme suit :

– en recettes	149 946 704,18 €
– en dépenses	146 490 977,99 €

Le conseil municipal est appelé à approuver l'ensemble de la comptabilité de l'exercice 2008 et à fixer les résultats de chaque section budgétaire (un document explicatif a été joint à l'ordre du jour).

A. LEBOEUF commente un diaporama sur le compte administratif (cf annexe 2).

J.G. DUTOUR, bien que le compte administratif ne soit qu'un constat de l'exécution du budget, indique que le groupe La Roche Gagnante votera contre puisque étant en désaccord avec les options prises dans ce budget.

R. MESTRE estime qu'il faudrait investir davantage car cela permettrait peut-être de soutenir l'emploi à La Roche-sur-Yon.

J. SOULARD rappelle qu'il ne s'agit pas du vote du budget mais du compte administratif.

A. LEBOEUF indique toutefois que le volume de l'investissement est déjà conséquent et qu'il est monté en puissance ces dernières années. Il ne lui semblerait pas judicieux d'afficher un programme d'investissement plus conséquent, que la Ville ne serait pas en capacité de réaliser. Elle rappelle que des gros projets ont été inscrits au budget 2009, mais qu'ils ne sont pas encore dans leur phase de réalisation.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

34 VOIX POUR

6 VOIX CONTRE DU GROUPE « LA ROCHE GAGNANTE »

P. REGNAULT reprend la présidence de la séance.

16. Compte de gestion du receveur – Exercice 2008 – Budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Il est proposé au conseil de certifier que le compte de gestion et ses annexes dressés par le receveur pour l'exercice 2008, sont conformes aux comptes de l'ordonnateur.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. Affectation des résultats de fonctionnement – Exercice 2008 – Budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Angie LEBOEUF

En application des instructions M4 et M14, le conseil municipal délibère sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice antérieur.

BUDGET PRINCIPAL	MONTANT
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2008	9 444 431,68
AFFECTATION :	
- en réserves à la section d'investissement (compte 1068)	7 653 092,93
- excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	1 791 338,75
BUDGET RESTAURATION COLLECTIVE	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2008	140 411,47
AFFECTATION :	
- en réserves à la section d'investissement (compte 1068)	0,00
- en excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	140 411,47
BUDGET ZONES INDUSTRIELLES	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2008	46 219,08
AFFECTATION :	
- en réserves à la section d'investissement (compte 1068)	9 650,88
- en excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	36 568,20
BUDGET ACTIVITES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2008	430 459,16
AFFECTATION :	
- en réserves à la section d'investissement (compte 1068)	206 779,45
- excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	223 679,71
BUDGET ASSAINISSEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2008	1 337 538,96
AFFECTATION :	
- en réserves à la section d'investissement (compte 1068)	644 296,22
- excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	693 242,74
BUDGET EAU	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2008	660 687,32
AFFECTATION :	
- en réserves à la section d'investissement (compte 1068)	0,00
- excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	660 687,32
BUDGET STATIONNEMENT PAYANT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2008	188 781,50
AFFECTATION :	
- en réserves à la section d'investissement (compte 1068)	0,00
- excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	188 781,50
BUDGET SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2008	14 757,25
AFFECTATION :	
- en réserves à la section d'investissement (compte 1068)	7 920,65
- excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	6 836,60

QUESTION ADOPTÉE PAR :

36 VOIX POUR

6 ABSTENTIONS DU GROUPE « LA ROCHE GAGNANTE »

18. Budget supplémentaire 2009 – Budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Le budget supplémentaire est caractérisé par :

- ✓ la reprise des résultats 2008 conformément à la délibération d'affectation des résultats
- ✓ l'inscription, en reports de crédits, des restes à réaliser constatés en section d'investissement au compte administratif 2008
- ✓ l'inscription d'opérations nouvelles d'ajustements en recettes et dépenses

Les mouvements budgétaires sur lesquels le Conseil Municipal doit se prononcer, toutes sections confondues, en dépenses et en recettes, s'élèvent à :

- Budget principal : 17 482 984,82 euros
- Budgets annexes : 6 522 432,71 euros

Le budget supplémentaire 2009, budget principal, s'équilibre comme suit :

BUDGET PRINCIPAL (EUROS)		DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT		13 146 216,50	13 146 216,50
Déficit reporté 2008		7 661 633,78	
Excédent reporté 2008			
Affectation du résultat de fonctionnement 2008 en réserves			7 653 092,93
Restes à réaliser de l'exercice 2008		4 522 652,77	4 531 193,62
Opérations de l'exercice			
	Opérations réelles	630 100,00	-3 206 166,55
	Opérations d'ordre	331 829,95	4 168 096,50
SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 336 768,32	4 336 768,32
Excédent reporté 2008			1 791 338,75
Opérations de l'exercice			
	Opérations réelles	500 501,77	2 545 429,57
	Opérations d'ordre	3 836 266,55	
TOTAL		17 482 984,82	17 482 984,82

TOUS BUDGETS AGREGES (EUROS)		DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT		17 992 543,67	17 992 543,67
Déficit reporté 2008		9 023 561,91	
Excédent reporté 2008			302 893,54
Affectation du résultat de fonctionnement 2008 en réserves			8 521 740,13
Restes à réaliser de l'exercice 2008		5 127 749,47	5 589 013,95
Opérations de l'exercice			
	Opérations réelles	1 731 162,34	-3 559 737,29
	Opérations d'ordre	2 110 069,95	7 138 633,34
SECTION DE FONCTIONNEMENT		6 012 873,86	6 012 873,86
Excédent reporté 2008			3 741 546,29
Opérations de l'exercice			
	Opérations réelles	984 310,47	2 271 327,57
	Opérations d'ordre	5 028 563,39	0,00
TOTAL		24 005 417,53	24 005 417,53

QUESTION ADOPTÉE PAR :

36 VOIX POUR

6 ABSTENTIONS DU GROUPE « LA ROCHE GAGNANTE »

19. Situation des autorisations de programme et crédits de paiement – Budget supplémentaire 2009

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Considérant qu'il y a lieu de réviser le montant global de certaines autorisations de programme en fonction des modifications d'opérations, il est proposé au conseil municipal de revoir le montant global des autorisations de programme suivantes :

- extension du restaurant universitaire,
- réhabilitation du centre commercial La Garenne,
- réhabilitation du cinéma de centre ville Le Concorde,
- Pôle d'échanges multimodal – Phase 1.

En outre, il est proposé l'ouverture et l'échéancier d'une nouvelle autorisation de programme "Pôle d'échanges multimodal – Phase 2".

En conséquence, le conseil est appelé à approuver la situation de l'ensemble des autorisations de programme et crédits de paiement suivant le tableau présenté à l'annexe B 2.1 du budget supplémentaire, prévue par l'instruction comptable M14 (cf document joint).

QUESTION ADOPTÉE PAR :

36 VOIX POUR

6 ABSTENTIONS DU GROUPE « LA ROCHE GAGNANTE »

20. Reversement de l'excédent 2008 du budget annexe "Stationnement payant" sur le budget principal

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Par délibération de ce jour, il est proposé au conseil municipal l'affectation du résultat de fonctionnement 2008 du budget annexe "Stationnement payant", soit un montant de 188 781,50 € en report à la section de fonctionnement . Cet excédent n'est pas nécessaire au financement des charges d'exploitation ou d'investissement devant être réalisées à court terme. En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le reversement de cet excédent de 188 781,50 € au budget principal.

A. LEBOEUF précise, en réponse à J.G. DUTOUR, qu'avant la fiscalisation du stationnement payant, des subventions d'équilibre ont abondé ce budget annexe, de 1990 à 2001, pour un montant de 3 667 000 euros. Avant cette reprise de 180 000 euros, il peut être considéré que le développement du stationnement payant a été largement favorisé par des subventions d'équilibre.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

36 VOIX POUR

6 VOIX CONTRE DU GROUPE « LA ROCHE GAGNANTE »

21. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Rapporteur : Angie LEBOEUF

A la demande de Monsieur le Trésorier Principal, le conseil municipal autorise l'admission en non valeur de produits irrécouvrables pour un montant de 59,23 € à imputer sur le budget principal de la ville.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

J. SOULARD souhaite apporter des précisions sur l'habitat et le logement. Il rappelle que la Ville de La Roche-sur-Yon soutient la construction de logements sociaux. Concernant la Communauté de Communes du Pays Yonnais, il précise que le conseil communautaire a adopté un budget audacieux pour favoriser des opérations d'amélioration de l'habitat et le "pass foncier". Le territoire de la Communauté de Communes du Pays Yonnais est celui où il y a le plus de "pass foncier" en France, souligne-t-il. Il indique aussi que le conseil général de la Vendée attribue une subvention aux particuliers qui ont un "pass foncier", sauf pour ceux habitant le territoire du Pays yonnais. **J. SOULARD** s'interroge alors sur l'exclusion des habitants yonnais de ce dispositif d'aides départementales. Il rappelle, qu'au regard de la loi SRU, la Ville de La Roche-sur-Yon ainsi que les communes de Venansault, Dompierre-sur-Yon, Mouilleron-le-Captif, La Ferrière, ont l'obligation d'atteindre, d'ici 2014, 20 % de logements sociaux. Il cite également les nombreuses aides existantes en matière d'économie d'énergie et évoque l'étude thermographique réalisée par le syndicat Yon et Vie dont les résultats seront connus en septembre.

22. Garantie d'emprunts à CIF Coopérative pour l'acquisition de 49 logements "Les terrasses de l'Yon"

Rapporteur : Joël SOULARD

La Ville se propose d'accorder sa garantie totale à CIF Coopérative pour 4 emprunts d'un montant global de 4 037 645 € à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Les caractéristiques principales de ces prêts sont les suivantes :

Caractéristiques des prêts	PLUS	PLUS FONCIER	PLAI	PLAI FONCIER
Montant du prêt (en €)	1 467 033	296 281	1 892 187	382 144
Durée	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Taux d'intérêts actuariel annuel	2,35 %	2,35 %	1,55 %	1,55 %

Ces prêts sont destinés à financer l'acquisition en VEFA (vente à l'état futur d'achèvement) de 49 logements situés 32 avenue Georges Pompidou.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23. Garantie d'emprunt à la SAEM ORYON pour la réalisation de 20 logements locatifs sociaux – "Résidence Irène Jousseume"

Rapporteur : Joël SOULARD

Il est proposé au conseil municipal d'accorder la garantie de la Ville au remboursement d'un emprunt de 85 000€ que la SAEM ORYON se propose de contracter auprès de DEXIA CREDIT LOCAL sur 6 ans au taux Euribor 12 mois + 0,99 % pour le financement de la réalisation de 20 logements locatifs sociaux Résidence Irène Jousseume située aux 9 et 13 rue du Général Guérin. La présente décision annulera et remplacera la délibération n° 14 D du 24 octobre 2007 pour entériner les modifications de taux et de durée de l'emprunt.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

27 VOIX POUR

6 ABSTENTIONS DU GROUPE « LA ROCHE GAGNANTE »

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : P. REGNAULT EN SON NOM ET AU TITRE DU POUVOIR DONNÉ PAR J. AUXIETTE, J. SOULARD, A. LEBOEUF, P. CEREIJO, F. LUCAS, A. VALIN, Y. HELARY, F. GRIVEL

24. Garantie d'emprunt à la SAEM ORYON pour l'acquisition foncière nécessaire à la réalisation de 27 logements locatifs sociaux – Projet "Coteau Richelieu"

Rapporteur : Joël SOULARD

Il est proposé au conseil municipal d'accorder la garantie de la Ville au remboursement de la somme 97 060 € représentant 80 % d'un emprunt d'un montant de 121 325 € que la SAEM ORYON se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, sur 1 an et au taux de 2,35 % pour financer l'acquisition foncière du terrain nécessaire à la réalisation de 27 logements individuels locatifs sociaux dit projet "Coteau Richelieu", situé Boulevard Léon Martin à La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

27 VOIX POUR

6 ABSTENTIONS DU GROUPE « LA ROCHE GAGNANTE »

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : P. REGNAULT EN SON NOM ET AU TITRE DU POUVOIR DONNÉ PAR J. AUXIETTE, J. SOULARD, A. LEBOEUF, P. CEREIJO, F. LUCAS, A. VALIN, Y. HELARY, F. GRIVEL

25. Garantie d'emprunt à la SAEM ORYON pour l'acquisition foncière nécessaire à la réalisation de 6 logements locatifs sociaux – Projet "Saint-Eugène"

Rapporteur : Joël SOULARD

Il est proposé au conseil municipal d'accorder la garantie de la Ville au remboursement de la somme 40 000 € représentant 80 % d'un emprunt d'un montant de 50 000 € que la SAEM ORYON se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, sur 1 an et au taux de 2,35 % pour financer l'acquisition foncière du terrain nécessaire à la réalisation de 6 logements individuels locatifs sociaux dit projet "Saint-Eugène", situé dans le lotissement "Les hauts de la Riallée" à La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

27 VOIX POUR

6 ABSTENTIONS DU GROUPE « LA ROCHE GAGNANTE »

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : P. REGNAULT EN SON NOM ET AU TITRE DU POUVOIR DONNÉ PAR J. AUXIETTE, J. SOULARD, A. LEBOEUF, P. CEREIJO, F. LUCAS, A. VALIN, Y. HELARY, F. GRIVEL

26. Garantie d'emprunt à la SAEM ORYON pour l'acquisition foncière nécessaire à la réalisation de 30 logements locatifs sociaux – ZAC Zola

Rapporteur : Joël SOULARD

Il est proposé au conseil municipal d'accorder la garantie de la Ville au remboursement de la somme 160 360 € représentant 80 % d'un emprunt d'un montant de 200 450 € que la SAEM ORYON se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, sur 2 ans et au taux de 2,35 % pour financer l'acquisition foncière du terrain nécessaire à la réalisation de 30 logements locatifs sociaux, situés ZAC Zola, rue Emile Zola à La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

27 VOIX POUR

6 ABSTENTIONS DU GROUPE « LA ROCHE GAGNANTE »

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : P. REGNAULT EN SON NOM ET AU TITRE DU POUVOIR DONNÉ PAR J. AUXIETTE, J. SOULARD, A. LEBOEUF, P. CEREIJO, F. LUCAS, A. VALIN, Y. HELARY, F. GRIVEL

27. Garantie d'emprunt à l'association PASSERELLES pour l'acquisition et l'aménagement de locaux – 79 rue Sadi Carnot

Rapporteur : Patricia CEREIJO

Il est proposé au conseil municipal d'accorder la garantie de la Ville à l'association PASSERELLES pour le remboursement de la somme de 225 000 € représentant 50 % d'un emprunt de 550 000 €, d'une durée de 240 mois, au taux de 4,15 %, à contracter auprès de la Caisse d'épargne Bretagne - Pays de Loire pour financer l'acquisition et l'aménagement de locaux situés au 79 rue Sadi Carnot. Ces locaux seront occupés par le siège social de l'association, le service "point santé", la maison d'accueil de jour et le service "115" destiné aux personnes sans domicile fixe.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28. Garantie d'emprunt à VENDÉE HABITAT pour la réhabilitation des EHPAD de La Vigne aux Roses et André Boutelier

Rapporteur : Joël SOULARD

La Ville se propose d'accorder sa garantie à hauteur de 30 %, soit 44 648,10 €, à Vendée Habitat pour un emprunt de 148 827 € à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations sur 15 ans au taux de 3,25 % pour le financement de la réhabilitation des EHPAD de La Vigne aux Roses et André Boutelier.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

29. Garantie d'emprunt à VENDÉE LOGEMENT ESH pour la construction de 22 logements locatifs – Rue Boileau

Rapporteur : Joël SOULARD

Il est proposé au conseil municipal d'accorder la garantie de la Ville pour le remboursement de la somme 447 000 € représentant 30 % d'un emprunt d'un montant de 1 490 000 € que VENDÉE LOGEMENT ESH se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, sur 40 ans et au taux de 2,35 % pour financer la construction de 22 logements locatifs situés rue Boileau à La Roche-sur-Yon. La présente décision annulera et remplacera la délibération n° 3 B du 14 décembre 2005 pour entériner les modifications de durée du prêt et du taux d'intérêt actuariel annuel, respectivement de 35 ans et de 3,15 % à l'origine.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30. Garantie d'emprunt à VENDÉE LOGEMENT ESH pour la construction de 33 logements locatifs – "Les Jardins de Brossolette"

Rapporteur : Joël SOULARD

Il est proposé au conseil municipal d'accorder la garantie de la Ville pour le remboursement de la somme 693 000 € représentant 30 % d'un emprunt d'un montant de 2 310 000 € que VENDÉE LOGEMENT ESH se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, sur 40 ans et au taux de 2,35 % pour financer la construction de 33 logements locatifs "Les Jardins de Brossolette", situés rue Brossolette à La Roche-sur-Yon. La présente décision annulera et remplacera la délibération n° 8 B du 28 mars 2007 pour entériner les modifications du taux d'intérêt actuariel annuel, initialement de 3,75 %.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

31. Garantie d'emprunt à VENDÉE LOGEMENT ESH pour le financement de l'acquisition-amélioration de 9 logements Cours Bayard

Rapporteur : Joël SOULARD

La Ville se propose d'accorder sa garantie à hauteur de 30 %, soit 186 031,20 €, à Vendée Logement pour un emprunt de 620 104 € à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations sur 40 ans au taux de 1,55 % pour le financement de l'acquisition-amélioration de 9 logements situés 11 cours Bayard.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

32. Personnel municipal – Evolution des effectifs

Rapporteur : Roland GUILLET

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la liste des créations et suppressions de postes qui résultent des recrutements ou de la nature des missions exercées ou des projets de direction (CTM, Ressources humaines, Culture). Les créations représentent ainsi 13 ETP (équivalent temps plein) et les suppressions 11 ETP.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

41 VOIX POUR

1 ABSTENTION DE A. CHARRIEAU

33. Personnel municipal – Taux de promotion pour les avancements de grade au titre de l'année 2009

Rapporteur : Roland GUILLET

Il est proposé de fixer les taux de promotion pour les avancements de grade au titre de l'année 2009 pour les catégories A, B et C.

R. GUILLET souligne qu'un effort tout particulier a été fait pour la catégorie C, notamment les adjoints administratifs de 1^{ère} classe, les adjoints techniques de 1^{ère} classe, les adjoints du patrimoine de 1^{ère} classe. En effet, le taux de promotion y est de 75 %.

QUESTION ADOPTÉE PAR :
41 VOIX POUR
1 ABSTENTION DE A. CHARRIEAU

34. Personnel municipal – Recrutement d'agents pour remplacements temporaires, besoins occasionnels ou saisonniers

Rapporteur : Roland GUILLET

Il est proposé au conseil municipal de prévoir les crédits nécessaires au recrutement des agents non titulaires pour les besoins occasionnels, saisonniers ou le remplacement momentané des fonctionnaires titulaires à temps partiel ou indisponibles (maladie, congé parental...) ou vacance d'emploi.

Le besoin annuel 2009 a été évalué à partir du nombre d'agents non titulaires payés en 2008 et a été diminué, compte tenu du contexte budgétaire actuel.

Il est ainsi prévu 30 000 journées pour le recours à ces agents non titulaires (contre 35 000 en 2008).

QUESTION ADOPTÉE PAR :
41 VOIX POUR
1 ABSTENTION DE ANITA CHARRIEAU

35. Personnel municipal – Mise à disposition d'agents municipaux auprès de divers organismes

Rapporteur : Roland GUILLET

Il est proposé de mettre à disposition, pour une durée de 3 ans, les agents suivants :

Grade	Pourcentage de mise à disposition	Association	Date de début	Echéances
Agent de catégorie C	10 %	Football Club des Robrethières	01/01/2009	31/12/2011
Agent de catégorie C	100 %	Association pour la gestion de la maison de quartier de La Liberté	01/01/2009	31/12/2011
Agent de catégorie C	100 %	Association de quartier Vivre à St André	01/01/2009	31/12/2011
Agent de catégorie C	100 %	AADIQNO	01/01/2009	31/12/2011
Agent de catégorie C	100 %	Association du Centre d'animation Jean Yole	01/01/2009	31/12/2011
Agent de catégorie C	100 %	Association Ensemble au Val d'Ornay	01/01/2009	31/12/2011
Agent de catégorie C	100 %	Association pour le développement social et culturel de l'animation du Bourg	01/01/2009	31/12/2011
Agent de catégorie B	50 %	Athlétic Club	06/04/2009	05/04/2012
Agent de catégorie A	50 %	Syndicat mixte du pays Yon et Vie	01/06/2009	31/08/2009
	100 %		01/09/2009	31/05/2012

Il est mis fin à la mise à disposition d'un agent de catégorie B à 50 % auprès de l'association Tennis de Table La Roche Vendée à compter du 1^{er} juillet 2009.

J.G. DUTOUR fait l'intervention suivante :

« Vous nous proposez aujourd'hui la mise à disposition par la ville de 9 agents à diverses associations. A ce sujet, nous avons une question : nous souhaitons connaître le nombre total d'agents municipaux mis actuellement à disposition par la Ville ainsi que le détail des organismes auprès desquels ils sont détachés. Si l'information ne peut nous être communiquée maintenant, nous demandons qu'elle nous soit transmise après le conseil.

Par ailleurs, il ne nous semble pas que ce soit le rôle de la Ville de mettre ainsi à disposition du personnel dans les associations ; il y a d'autres manières de les aider. Pour nous c'est une manière indirecte pour la Ville de contrôler ce qui se passe dans les associations, et c'est inacceptable, sauf en régime totalitaire. »

J. SOULARD indique que la Ville privilégie aujourd'hui l'attribution de subvention alors que les associations préféreraient la mise à disposition de personnel.

QUESTION ADOPTÉE PAR :
36 VOIX POUR
6 ABSTENTIONS DU GROUPE « LA ROCHE GAGNANTE »

36. Personnel municipal – Mise à jour de la liste des logements de fonction

Rapporteur : Roland GUILLET

Il est proposé de supprimer, de la liste des logements de fonction, le logement accordé par utilité de service au Directeur général adjoint des services à la Délégation aux solidarités et au développement social local.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

37. Accueil et gratification des stagiaires au sein des services municipaux

Rapporteur : Roland GUILLET

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur relatif aux stagiaires, d'autoriser le versement d'une gratification aux stagiaires accueillis pour une durée supérieure à 3 mois consécutifs, suivant les modalités fixées par le règlement, et d'arrêter le montant de la gratification à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale (soit 398,13 € nets au 1^{er} janvier 2009).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

38. Crématorium de La Roche-sur-Yon – Révision des tarifs

Rapporteur : Roland GUILLET

Le 26 février 2004, la Ville de La Roche-sur-Yon concluait un contrat de délégation de service public avec la société OGF, portant sur la construction, l'aménagement et l'exploitation du crématorium et d'une salle de cérémonies à La Roche-sur-Yon pour une durée de 30 ans. Après 3 années d'exploitation, le concessionnaire propose une augmentation des tarifs sur le fondement de l'article 4.3.1. du contrat de délégation de service public. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'augmentation de 3,93 % des tarifs du crématorium de La Roche-sur-Yon.

A. AUBIN-SICARD fait l'intervention suivante :

« Nous nous étonnons qu'en période de crise économique et à un moment, celui du deuil, où les familles doivent assumer des frais d'obsèques conséquents, vous décidiez d'approuver l'augmentation des tarifs de crémation de quasiment 4%.

Le moment ne nous semble pas opportun et cette augmentation devrait être au mieux, différée, au pire, moins élevée .

Vous allez ainsi pénaliser une nouvelle fois les familles les plus modestes, et nous vous faisons d'ailleurs le reproche de ne pas avoir eu d'approche sociale dans la préparation de cette délibération. Il est vrai que La Roche-sur-Yon ne s'est pas dotée de Plan anti-crise qui irriguerait toutes les politiques de la ville.

Nous avons par ailleurs effectué un comparatif des tarifs de crémation avec d'autres villes de l'ouest , et il nous est apparu que La Roche-sur-Yon était dans le peloton de tête de celles-ci (derrière Angers et Cholet). Quelques exemples de ces tarifs: 400 euros au Mans, 479 à Nantes, 487 à Laval, 555 à Rennes, 555 à La Rochelle, 547 à Niort, 574 à La Roche-sur-Yon, 600 à Angers, 657 à Cholet.

Vous pratiquez donc aujourd'hui un tarif qui est déjà élevé, et vous voulez le porter demain à plus de 596 euros (596,96). Cela nous paraît largement déraisonnable pour les motifs déjà énoncés. Et je rappellerai au passage que la ville qui pratique le tarif le moins cher, le Mans, est une ville qui a choisi en ce domaine une gestion en régie.

Nous voterons contre cette délibération pour cause de flambage des tarifs. »

QUESTION ADOPTÉE PAR :

36 VOIX POUR

6 VOIX CONTRE DU GROUPE « LA ROCHE GAGNANTE »

39. Crématorium de La Roche-sur-Yon – Contrat de délégation de service public – Avenant n° 2

Rapporteur : Roland GUILLET

Le contrat de délégation de service public conclu avec la société OGF, portant sur la construction, l'aménagement et l'exploitation du crématorium et d'une salle de cérémonies pour une durée de 30 ans à compter de la mise en service le 10 avril 2006 a fait l'objet d'un avenant n° 1, en date du 14 octobre 2005, modifiant la formule de révision des tarifs. Considérant :

- le taux d'utilisation du crématorium, dépassant le taux prévisionnel,

- la volonté des cocontractants de simplifier l'application des tarifs révisés,
- les souhaits des familles en attente d'un horaire supplémentaire,
- l'entrée en vigueur de la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire,

il est proposé de conclure un avenant n° 2 dont l'objet est :

- de porter le montant annuel de la redevance pour occupation du domaine public de 1 524 € à 4 572 €,
- de modifier les conditions d'application des tarifs révisés,
- de réaménager les plages horaires des crémations de manière à offrir un service plus proche des attentes des familles,
- de mettre à jour les dispositions du règlement intérieur.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

36 VOIX POUR

6 ABSTENTIONS DU GROUPE « LA ROCHE GAGNANTE »

40. Vacations funéraires – Fixation des tarifs

Rapporteur : Roland GUILLET

La loi du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire et notamment son article 5, a modifié l'article L 2213-15 du code général des collectivités territoriales en précisant que le montant unitaire des vacations funéraires devra désormais s'établir entre 20 et 25 €.

Les vacations funéraires sont perçues dans le cadre de la vérification de la conformité des opérations funéraires attestées par la présence d'un Officier de Police nationale.

Actuellement le tarif des vacations funéraires est de 16,77 €. Il est proposé au conseil d'émettre un avis favorable sur la fixation du tarif à 20 €, soit une augmentation de 19,26 %.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

36 VOIX POUR

6 ABSTENTIONS DU GROUPE « LA ROCHE GAGNANTE »

41. Protocole d'accord entre la Ville et la société NC Numéricâble

Rapporteur : Yann HELARY

Le 26 février 1990, la Ville de La Roche-sur-Yon a conclu avec la société Réseaux Câblés de France, à laquelle s'est substituée UPC France puis NC Numéricâble, une convention d'autorisation pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau câblé d'une durée de 25 ans. La Ville lui a accordé, le 25 mai 1993, une permission de voirie, pour une durée de 22 ans, destiné à encadrer son intervention sur le domaine public. L'évolution réglementaire a imposé la mise en conformité, avec ce nouveau cadre législatif, des conventions conclues entre les collectivités et les opérateurs de réseaux.

En août 2003, l'opérateur a soumis à la commune de La Roche-sur-Yon un projet de convention d'occupation du domaine public pour l'établissement d'un réseau de communications électroniques sur le territoire de la commune. Compte tenu des manquements contractuels reprochés par la commune à la société NC Numéricâble, aucune suite n'a été donnée à ce projet.

Ces manquements avaient conduit la commune à saisir, le 24 octobre 2008, le Président du Tribunal administratif de Nantes aux fins d'enjoindre à la société NC Numéricâble de procéder aux opérations d'effacement des réseaux câblés de treize rues de la ville.

A la suite du dépôt de cette requête, la commune et la société NC Numéricâble ont engagé des discussions visant à trouver une solution amiable à l'ensemble de leurs différends. Compte tenu des engagements pris par la société NC Numéricâble, la commune s'est désistée de son recours en référé. Les parties ont souhaité formaliser leur accord amiable dans le cadre d'un protocole dont les principaux termes sont :

- résiliation amiable et sans indemnité de la convention du 26 février 1990 portant autorisation pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau câblé sur le territoire de la commune de La Roche-sur-Yon ;
- abrogation de la permission de voirie du 25 mai 1993 pour la réalisation, la modification et l'entretien du réseau câblé ;
- organisation entre la commune de La Roche-sur-Yon et la société NC Numéricâble de nouvelles relations contractuelles conformes au cadre juridique actuel pour la réglementation et la régulation des réseaux et des services de communications électroniques au travers d'une convention d'occupation domaniale ;
- prévision, en concertation, de la modernisation et de l'extension du réseau de communications électroniques sur le territoire de la commune de La Roche-sur-Yon ;
- établissement d'une convention d'enfouissement du réseau.

Le conseil est appelé à approuver la conclusion de ce protocole.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

42. Contrôle d'accès des bâtiments communaux – Marché avec l'entreprise ARD – Exonération partielle des pénalités de retard

Rapporteur : Patrick DINEL

L'entreprise ARD de Gap, titulaire du marché concernant l'installation d'un contrôle d'accès dans certains bâtiments communaux pour un montant de 39 721,55 € HT soit 47 506,97 € TTC, a terminé les travaux avec un retard de plusieurs mois (230 jours) après la date d'expiration de son marché qui était fixé au 7 février 2008.

Par conséquent, les pénalités de retard s'appliquent de plein droit en vertu de l'article 5 du marché.

Cependant et compte tenu de l'importance du montant de ces pénalités (20 700,00 € HT) et de leurs conséquences sur l'entreprise, il est proposé au conseil municipal de fixer le montant de ces pénalités de retard à hauteur de 10 % du marché, c'est à dire 3 972,15 € HT soit 4 750,69 € TTC.

M. PELTAN fait l'intervention suivante :

« Dans l'intérêt de l'entreprise, nous voterons cette délibération. Mais elle appelle de notre part une observation . En effet, si, compte tenu du contexte économique et social actuel, nous pouvons comprendre votre proposition de ramener à 10 % les pénalités de retard de l'entreprise ARD qui auraient représenté, je crois, c'est ce que vous nous avez dit en commission, M. SOULARD, 52 % du marché !! et auraient donc mis cette entreprise en grandes difficultés, nous ne pouvons pas ne pas être étonnés qu'on en soit arrivé là : un meilleur suivi du chantier aurait sans doute permis de l'éviter. »

Monsieur le Maire souligne le bien-fondé des pénalités de retard ; en effet, certaines entreprises ne mesurent pas la charge de travail à effectuer.

R. MESTRE s'étonne du choix d'une entreprise située à Gap pour le marché "Contrôle d'accès aux bâtiments communaux".

J. SOULARD rappelle à R. MESTRE que, dans les marchés publics, le critère de la localisation de l'entreprise ne peut pas être pris en compte.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

43. Marchés de travaux, de fournitures ou de services – Avenants

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil est appelé à approuver la conclusion d'avenants et à autoriser Monsieur le Maire à y intervenir (cf tableau en annexe n° 3).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

44. Mandats spéciaux pour les élus municipaux

Rapporteur : Roland GUILLET

L'article L 2123.18 du code général des collectivités territoriales prévoit le remboursement aux élus municipaux des frais que nécessite l'exécution d'un mandat spécial. Le conseil municipal est donc appelé à délibérer sur ces missions accomplies dans l'intérêt de la commune par plusieurs élus municipaux. Les dépenses engagées dans le cadre de ces mandats seront remboursées aux frais réels.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

45. Schéma local d'animation 2009 – Attribution de subventions

Rapporteur : Yannick HENRY

Il sera proposé au conseil municipal, l'attribution des subventions suivantes au titre du schéma local d'animation 2009 :

- 3 500 € à l'Athlétic Club La Roche-sur-Yon pour l'organisation du championnat régional de cross country, le 1^{er} février 2009, au complexe sportif des Terres Noires (participation de 2 500 athlètes)
- 2 500 € au Gymnastique Club La Roche-sur-Yon pour l'organisation des ½ finales interrégionales de gymnastique les 21 et 22 mars 2009 à la salle Omnisports.
- 5 500 € au Comité départemental de sport adapté de Vendée (CDSA85) pour l'organisation du championnat de France de tennis de table sport adapté programmé les 29-30-31 mai à la salle Omnisports.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

46. Attribution d'une subvention à la Société Philharmonique

Rapporteur : Francine GUIET

Jusqu'à fin 2008, la direction de l'orchestre d'harmonie de la Société Philharmonique était assurée par un chef d'orchestre professionnel recruté et rémunéré par la Ville de La Roche-sur-Yon. Ce dernier était également intégré à l'équipe enseignante du conservatoire musique - danse et théâtre.

En fin d'année 2008, cette personne a confirmé, par courrier, à la Ville, son intention de ne pas renouveler son contrat de travail à durée déterminée après le 31 décembre 2008.

Après discussion avec la Société Philharmonique, il a été décidé, comme dans d'autres situations analogues, que le nouveau chef d'orchestre serait directement recruté et employé par l'association en contrepartie du versement d'une subvention de la Ville à hauteur de 9 645 € pour l'année 2009.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution de cette subvention et à autoriser la conclusion d'une nouvelle convention entre la Ville et la Société Philharmonique.

M. PELTAN indique que son groupe votera pour cette convention en dépit du fait qu'ils n'aient pas eu accès au projet.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

47. Aide à la création pour des projets artistiques professionnels yonnais – Attribution de subventions

Rapporteur : Francine GUIET

La Ville de La Roche-sur-Yon a mis en place en 1999 un dispositif d'aide à la création artistique sous forme d'une aide financière. Dans ce cadre, il est proposé de verser une aide à la création de :

- 10 000 € à la compagnie Le Menteur Volontaire pour la création du spectacle « Les souffrances de Job ».
- 10 000 € à la compagnie L'Oiseau Naïf pour la création du spectacle « Vivants ».
- 6 000 € à la compagnie Cabadzi (association le Cirque Absent) pour la création du spectacle « Emeute de souffles ».
- 2 500 € à la compagnie Espace Universalisapo pour la création du spectacle « La vie s'appelle lâcher ».

M. PELTAN déclare :

« Je trouve que l'aide à la création pour des projets artistiques professionnels yonnais, même si elle est intéressante, commence à devenir un poste financier lourd. C'est toujours la même petite minorité de compagnies qui perçoivent ce type de subventions. Je ne vais pas parler d'artistes fonctionnaires, le mot serait mal venu, mais on n'en est pas loin. Dans cette délibération, il est proposé de verser la somme totale de 28.000 euros pour 4 compagnies. Comme **M. DUTOUR** le disait pour les associations, la Ville n'a pas pour but d'être la principale source de revenus des compagnies. Nous nous abstiendrons. »

Monsieur le Maire interpelle **Mme PELTAN** sur le caractère scandaleux de ses propos à l'égard des artistes.

T. DE LA CROIX s'interroge sur les propos tenus par **Mme PELTAN**, compte tenu de sa situation de fonctionnaire.

M. DURQUETY ajoute que si l'Etat faisait son travail en matière culturelle, notamment via les directions régionales des affaires culturelles, la Ville pourrait peut-être intervenir de façon moins importante.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

36 VOIX POUR

6 ABSTENTIONS DU GROUPE « LA ROCHE GAGNANTE »

48. Aide à la diffusion pour des projets artistiques professionnels yonnais – Attribution de subventions

Rapporteur : Francine GUIET

La Ville de La Roche-sur-Yon a mis en place en 1999 un dispositif d'aide à la diffusion des projets artistiques des artistes yonnais sous forme d'une aide financière.

L'objectif est de soutenir les projets artistiques locaux pour la diffusion sur le territoire et au-delà.

Dans ce cadre, il est proposé de verser une aide à la diffusion de :

- 2 500 € à la compagnie Croche pour la diffusion du spectacle « Délires aquatico plastiques »,
- 2 000 € à la compagnie Immanence pour la diffusion du spectacle « Dans ces z'eaux-là... ».

QUESTION ADOPTÉE PAR :

36 VOIX POUR

6 ABSTENTIONS DU GROUPE « LA ROCHE GAGNANTE »

49. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association socioculturelle et sportive de la Maison d'arrêt de La Roche-sur-Yon

Rapporteur : Francine GUIET

De janvier à juillet 2009, la Compagnie "Le menteur volontaire" dispense, pour les détenus de la Maison d'arrêt de La Roche-sur-Yon, des ateliers d'écriture et de création théâtrale.

Le projet consiste en l'écriture d'un texte par les détenus, sous l'animation de l'écrivain Alain GINTZBURGER (6 séances bihebdomadaires), écriture suivie d'un travail théâtral et de répétition (6 séances), sous la direction de Laurent BRETOME, directeur artistique de la Compagnie et/ou de son assistant.

Le projet aboutira à une présentation publique sous la forme d'une lecture / mise en espace du texte dans le cadre des Esquisses d'été 2009, au Jardin des Compagnons. La représentation sera transmise en direct par émission radiophonique, permettant une écoute par les détenus au sein de la Maison d'arrêt.

Afin d'accompagner ce projet, qui fait également l'objet d'un financement du ministère de la Culture (DRAC des Pays de la Loire), il est proposé d'attribuer à l'Association socioculturelle et sportive de la Maison d'arrêt une subvention exceptionnelle de 2 000 €.

A. LAPORTE précise qu'elle n'est pas contre le principe d'un atelier d'écriture à la maison d'arrêt de La Roche-sur-Yon, même si il lui semblerait plus utile d'intervenir pour préparer la réinsertion professionnelle. En réponse à Monsieur le Maire qui note que cela peut en faire partie, elle fait part de son scepticisme à cet égard. Elle considère que ce genre d'atelier est plus adapté aux centrales qu'aux maisons d'arrêt, compte tenu de la longueur des peines. Elle reste perplexe quant à la mise en œuvre de ce projet, sachant qu'une représentation doit avoir lieu au Jardin des compagnons avec des détenus exceptionnellement de sortie. Elle s'interroge sur :

- le nombre de détenus concernés par cette opération ;
- les modalités de sortie, sachant que pour ce faire il est nécessaire de disposer d'une autorisation spécifique qui ne peut être délivrée que par un magistrat dans un cadre légal très précis n'intégrant pas les sorties pour des spectacles.

Dans l'hypothèse où cette autorisation serait néanmoins donnée, elle souhaiterait connaître les mesures de sécurité envisagées (sachant que lorsqu'un détenu sort de la maison d'arrêt, il faut au minimum deux policiers pour l'accompagner) et qui supportera ces frais périphériques liés à la sécurité publique.

F. GUIET indique que ce sont des détenus libérables à cette date qui pourront participer à ce spectacle.

Y. HENRY rappelle que cette précision a déjà été apportée en commission.

A. LAPORTE constate que cet élément ne figure pas sur le compte rendu de la commission. Elle rappelle que le terme "détenus" et non "détenus libérables" est utilisé dans ce compte rendu.

Pour **Monsieur le Maire**, cette intervention de l'opposition "à mauvais escient" aurait pu être évitée.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

36 VOIX POUR

6 ABSTENTIONS DU GROUPE « LA ROCHE GAGNANTE »

50. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Urban Connexion

Rapporteur : Francine GUIET

L'association Urban Connexion organise le Festival Connexions urbaines, du 21 au 24 mai 2009, dans différents sites de la ville de La Roche-sur-Yon (skate park de la Généraudière, mur du cimetière du Point du Jour, passage Zatopek...).

Le Festival Connexions urbaines est composé de trois événements :

- le Jam : rassemblement de graffeurs (plus de 200 attendus) pour la réalisation de fresques collectives,
- un contest de skate board : compétition individuelle de skate board (60 compétiteurs attendus),
- un contest de BMX : compétition de vélo BMX free style (60 compétiteurs attendus).

Il est proposé d'attribuer à l'association Urban Connexion une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour soutenir l'organisation de cette manifestation.

M. PELTAN s'étonne, compte tenu du délai de légalité, que ce dossier soit présenté au conseil le 20 mai pour une manifestation qui doit avoir lieu du 21 au 24 mai.

Monsieur le Maire indique que le conseil peut tout à fait légalement attribuer des subventions à des associations pour des manifestations déjà passées ou à venir. Il note que le groupe La Roche Gagnante intervient plus sur des questions de forme que sur le fond.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

36 VOIX POUR

6 ABSTENTIONS DU GROUPE « LA ROCHE GAGNANTE »

51. Restauration d'œuvres d'art graphique de la collection du musée – Demande de subvention

Rapporteur : Francine GUIET

Conformément au projet scientifique et culturel du musée, approuvé en 2002 par le conseil municipal, il est prévu de consacrer chaque année des crédits pour la restauration d'œuvres d'art.

En 2009, 25 pièces de la collection d'art graphique du musée seront restaurées pour être présentées lors de l'exposition " *Extraits de collection – Choix d'œuvres du Musée de La Roche-sur-Yon* " (11 juillet – 3 octobre 2009). Le coût de cette opération, établi à partir des devis réalisés par des restaurateurs habilités par la Direction des Musées de France, s'élève à 5 273 € TTC.

L'Etat et la Région sont susceptibles de financer cette opération à hauteur de 50 % au titre du FRAR (Fonds Régional d'Aide à la Restauration). Le conseil municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à solliciter les financements correspondants.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

52. Délégation de service public par voie d'affermage pour la gestion du bar du complexe piscine-patinoire – Choix du délégataire – Approbation de la convention de délégation

Rapporteur : Yves ROULEAU

Par délibération du 12 novembre 2008, le Conseil municipal a décidé du renouvellement de la délégation de service public par voie d'affermage pour la gestion du bar du complexe piscine patinoire, pour une période de 6 ans, à compter du 1^{er} juillet 2009.

Suite à l'avis de publicité du 13 novembre 2008, et aux propositions de la Commission de Délégation de Service Public du 9 janvier 2009, un candidat a été admis à présenter une offre, à partir du cahier des charges qui lui a été adressé.

La Commission de Délégation de service public, à nouveau réunie le 20 mars 2009, a donné un avis favorable pour engager des négociations avec le candidat. Cette négociation a eu lieu le 6 avril 2009 avec une issue favorable.

Le conseil municipal est appelé à désigner M. Richard JAMIESON comme délégataire pour assurer par voie d'affermage la gestion du bar du complexe piscine patinoire pour une période de 6 années, à compter du 1^{er} juillet 2009, et à autoriser la signature du contrat correspondant.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le projet de convention et différents documents annexes ont été adressés à chaque conseiller municipal.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

53. Complexe piscine-patinoire – Création de deux tarifs

Rapporteur : Yves ROULEAU

Le complexe piscine patinoire reçoit régulièrement des stages payants de patinage ou de natation, régionaux, nationaux ou internationaux (partenaires privés ou publics en direct, ou par l'intermédiaire du Centre Sports et Loisirs, ou en collaboration avec les fédérations).

Afin de fidéliser cette clientèle, il est proposé au conseil municipal d'approuver deux nouvelles tarifications applicables dès le mois de juin 2009 :

- dans le cadre d'un stage patinoire dont la location dépasse 200 heures mensuelles : tarif unique groupe entrée à la piscine au tarif de 1,15 € ;
- dans le cadre d'un stage piscine dont la location dépasse 100 heures mensuelles : tarif unique groupe entrée à la patinoire au tarif de 1,10 € (patins compris).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

54. Tarification "Sport Vacances – Été 2009"

Rapporteur : Yves ROULEAU

« Sport Vacances » répond aux attentes des jeunes et des familles, au plus près du concept « Temps Libre » et d'une préoccupation légitime d'accès au plus grand nombre. Les tarifs font l'objet d'une actualisation régulière.

Pour l'été 2009, des dispositions particulières pour la tarification seront prises, qui tiennent compte du contexte économique contraint auquel sont confrontées de nombreuses familles en difficulté ou nouvellement touchées par le chômage.

La tarification proposée pour les cartes Sport Vacances juillet ou août 2009, pour la classe d'âge « 7 / 13 ans » tient donc compte de tous ces éléments auxquels s'ajoute le critère « Yonnais / non Yonnais ».

Le conseil est appelé à se prononcer sur les tarifs et les modalités d'application.

Y. ROULEAU précise que ce dispositif concerne 12 000 accueils sur deux mois, et que les tarifs sont tout à fait acceptables. En effet, le tarif ordinaire est de 2,50 euros la demi-journée, ce qui représente pour trois semaines 45 euros par famille.

De plus, pour cette année, et pour tenir compte de la crise économique, deux tarifs réduits sont mis en place :

- un tarif "famille" minoré de 25 % pour le deuxième enfant et de 50 % pour le troisième enfant ;
- un tarif "demandeur d'emploi" minoré de 50 % pour les deux premiers enfants, et de 75 % à partir du troisième.

En réponse à R. MESTRE, **Y. ROULEAU** confirme que ce dispositif s'adresse en priorité aux Yonnais, les non-yonnais n'étant inscrits qu'en fonction des capacités d'accueil, avec un tarif majoré de 25 %.

Pour **Monsieur le Maire**, ce dispositif sera peut-être un jour financé par l'intercommunalité.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

55. Attribution de subventions exceptionnelles à des clubs sportifs

Rapporteur : Yves ROULEAU

Il est proposé au conseil d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

- 500 € à La Roche Volley Ball, pour une contribution à l'équilibre du budget mis en œuvre à l'occasion de la manifestation marquant le 20ème anniversaire du club le 1er mai 2009 ;
- 800 € au Tennis Entente Yonnaise, pour l'organisation du championnat de France Féminin Nationale 1B, les 20 et 21 juin prochain ;

- 500 € au Vol à Voile Yonnais, pour l'organisation du championnat régional de vol à voile des Pays de la Loire, du 26 juillet au 1er août prochains ;
- 1 000 € au Football Club des Robrethières pour l'organisation du 10^{ème} tournoi jeunes, les 6 et 7 juin prochain au stade Rivoli ;
- 300 € à la Pétanque Ornaysienne pour le championnat de Vendée de triplettes.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

56. Vestiaires et conciergerie du stade Jules Ladoumègue – Travaux de rénovation – Demandes de subventions

Rapporteur : Yves ROULEAU

La Ville de La Roche-sur-Yon a engagé des projets de rénovation d'équipements publics qui peuvent être subventionnés, entre autres dans le cadre du programme européen 2007-2013 « Compétitivité régionale et emploi – FEDER des Pays de la Loire ».

Le conseil est appelé à solliciter des subventions pour l'opération "rénovation des vestiaires et de la conciergerie du stade Jules Ladoumègue".

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

57. Enveloppes de quartier – Opérations retenues au titre de l'année 2009

Rapporteur : Yannick HENRY

La Ville de La Roche-sur-Yon a décidé de reconduire, pour l'année 2009, l'opération « Enveloppes de Quartiers » et a inscrit à son budget une somme prévisionnelle de 365 868 € à répartir entre douze quartiers.

Les réunions préliminaires se sont tenues du 15 septembre au 7 octobre 2008 avec les habitants des quartiers. Les choix ont été arrêtés, après chiffrage par les services, au cours d'une deuxième série de réunions, qui se sont déroulées du 15 décembre 2008 au 4 février 2009.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la liste des opérations et travaux choisis par les habitants au cours de ces réunions (les tableaux ont été annexés à l'ordre du jour).

J.G. DUTOUR précise que le groupe La Roche Gagnante votera cette délibération, mais regrette que les enveloppes de quartier soient utilisées majoritairement pour des réfections de voirie, et non pour apporter plus de bien-être aux habitants par la réalisation d'embellissements

Pour **Monsieur le Maire**, ces travaux, choisis par les habitants de façon démocratique, font partie de l'embellissement et du bien-être collectif.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

58. Conseil des Sages – Renouvellement partiel

Rapporteur : Françoise VIGNAULT

Le Conseil des Sages est composé de 60 membres dont la durée de mandat est de trois ans, renouvelable une fois. Le conseil municipal est appelé à désigner les membres du Conseil des Sages qui sera mis en place le 29 juin 2009, à savoir :

- les nouvelles candidatures retenues pour un mandat de 3 ans (12 personnes) ;
- les Sages bénéficiant d'un renouvellement de mandat pour une durée de 3 ans (5 personnes) ;
- les Sages poursuivant leur mandat en cours (43 personnes).

(La liste des membres du conseil des sages est jointe en annexe n° 4.)

F. VIGNAULT ajoute que le conseil des sages fêtera ses 20 ans le 9 octobre prochain et accueillera à cette occasion l'assemblée générale de la Fédération des villes et conseils des sages.

M. PELTAN fait la déclaration suivante :

« Nous sommes tout à fait d'accord pour reconnaître l'intérêt pour notre ville, à bien des égards, de l'existence du Conseil des Sages, et nous voterons pour cette délibération.

Toutefois elle appelle de notre part plusieurs remarques :

- Nous serions d'autant plus à même de mesurer précisément l'intérêt et la qualité du travail effectué par ceux de nos concitoyens qui acceptent bénévolement d'apporter leur contribution, à travers leur expérience et leur expertise, à notre ville, que nous serions associés effectivement et officiellement, en tant qu'élus, à leurs travaux.
- Comme nous n'avons eu aucune information de votre part à ce sujet en début de mandat, je suis donc allée, comme on dit, à la pêche aux informations sur le site de la ville. J'y ai trouvé le règlement intérieur du dit conseil, mais en aucun cas le mode de désignation des Sages. J'ai alors interrogé plusieurs personnes qui y siègent et elles n'ont pas pu me dire avec précision comment elles avaient été désignées. Grand fut mon étonnement !! Il semble que là aussi il y ait quelque opacité. C'est pourquoi je vous demande, au nom de mon groupe, de nous communiquer les modalités et les critères de désignation des personnes qui siègent au conseil des Sages.
- Enfin, pour nous, le Conseil des Sages est un peu pour la ville, certes avec des nuances mais il y a aussi des similitudes, ce que le Conseil économique et social est auprès de la Région, c'est-à-dire un laboratoire de réflexion et d'idées qui doivent être mises à la disposition de l'ensemble des élus : c'est d'ailleurs ce qui se passe à la Région. Or, à La Roche, force est de constater, Monsieur Le Maire, que vous faites fonctionner le Conseil des Sages comme un laboratoire d'idées, un cabinet conseil pour vous et vous seul (peu d'entre vos élus y sont associés). Ce n'est pas normal, d'autant que le Conseil des Sages fonctionne avec l'argent de tous les contribuables Yonnais. »

F. VIGNAULT précise que les critères de désignation figurent dans le règlement intérieur. Ces critères sont prioritairement les suivants : âge, catégorie socio-professionnelle, respect au maximum de la parité hommes-femmes en fonction des demandes, et répartition géographique. Concernant la participation des élus, les sages sollicitent régulièrement de nombreux élus pour des rencontres sur différents dossiers.

En réponse à M. PELTAN, **Monsieur le Maire** confirme qu'il faut déposer une demande pour être désigné au conseil des sages.

F. VIGNAULT précise qu'un appel à candidatures est publié dans Roche Mag. Les volontaires font part de leur candidature et peuvent le cas échéant être reçus pour toute précision.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

59. Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Société Mycologique

Rapporteur : Yannick HENRY

La Société Mycologique organise une nouvelle session d'études spécialisées à Mervent du 10 au 16 mai 2009. Afin d'encourager cette initiative et de permettre à cette association la mise en œuvre de ses projets, il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 250 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

60. Classement dans le POS des ZAC supprimées

Rapporteur : Joël SOULARD

Lors du conseil municipal du 17 décembre 2008, les zones d'aménagement concerté dont le programme d'aménagement était achevé et dont les équipements de superstructures et d'infrastructures ont fait l'objet de procédures de classement dans le domaine public ont été supprimées.

Les ZAC supprimées sont ainsi devenues des sous-secteurs du POS dont il convient de préciser la destination, à savoir :

NOMS DES ZAC ACHEVÉES	TYPE DE CLASSEMENT DANS LE POS EN VIGUEUR
ZAC de la Brossardière 1	Zone UB
ZAC de la Brossardière 2	Zone UB
ZAC du Coteau 2	Zone UB
ZAC de la Sorinière « Les Jardins de l'Ornay »	Zone UB
ZAC de l'Ornay	Zone UB
ZAC Les Hauts de Renou	Zone UB
ZAC de Belle Place 1	Zone UEc
ZAC des Oudairies	Zones UB pour la partie habitat, UEc pour le centre commercial et UEb pour le reste de la zone dont la vocation est économique
ZAC Les Hauts de la Courtaisière	Zones UB pour la partie habitat et UEb pour la partie activités

Le conseil est appelé à approuver ce classement.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

61. Participation de la Ville de La Roche-sur-Yon au capital de la société publique locale d'aménagement (SPLA) régionale

Rapporteur : Joël SOULARD

Le Conseil régional des Pays de la Loire a souhaité créer un nouvel outil sous la forme d'une SPLA régionale, à laquelle sera transférée une partie des activités actuelles de la SEM régionale « SEM Promotion Innovation ». Cette SPLA aura pour objet statutaire de réaliser toutes études et constructions d'équipements collectifs, notamment dans les domaines de la formation, de la recherche ou du développement économique ou tout autre domaine de compétences de ses actionnaires ainsi que de mettre en œuvre des observatoires et des outils de prospective utiles à la réalisation des actions ou opérations d'aménagement pour le compte de ses actionnaires. La Région des Pays de la Loire propose à la Ville de La Roche-sur-Yon et à cinq autres grandes agglomérations régionales de devenir actionnaire de cette SPLA. Ceci permettra à chacun des actionnaires représentant les agglomérations de bénéficier d'un siège au conseil d'administration.

Il est proposé au conseil de participer au capital de cette société à hauteur de 8 %, soit 8 000 €.

M. PELTAN déclare :

« Je ferai 2 observations :

▫ sur la forme :

Je m'étonne, Monsieur le Maire de voir arriver ce soir cette délibération alors même que cette possibilité d'ouverture de la SEM régionale, devenue SPLA, à d'autres actionnaires tels que la Ville de La Roche ou d'autres agglomérations, n'a pas été encore présentée devant le CA de la SEM régionale au sein duquel le Groupe Centriste auquel j'appartiens a un représentant, et que je n'en ai pas trouvé trace dans les comptes rendus. Ce qui explique, M. SOULARD, que j'avais peu d'informations à vous donner lorsque vous m'avez interrogée en commission.

▫ sur le fond :

Si techniquement il peut être intéressant pour la Ville de La Roche-sur-Yon de participer à une SPLA qui fonctionne bien, avec beaucoup de personnels et des moyens importants issus notamment des subventions régionales, pour autant plusieurs questions se posent et je vous les pose, Monsieur le Maire :

- Pour quelles raisons la Ville de La Roche souhaite-t-elle entrer dans la future SPLA régionale ?
- Y a-t-il un projet important de maîtrise d'ouvrage pour la ville et pour lequel il ne sera pas possible de suivre les travaux en qualité de maîtrise d'ouvrage (je pense par exemple au projet Beautour) ?
- Toutefois, si c'est le seul projet d'envergure, n'est-ce pas un peu juste d'entrer dans cette SPLA pour longtemps pour un seul projet ?
- S'agissant de la participation au capital, vous nous indiquez 8 %, soit 8000 €. Très bien. Mais quid de la participation des autres actionnaires et quels seront-ils réellement ? Nous l'ignorons.
- Quelle garantie avons-nous aujourd'hui qu'il n'y aura pas, indirectement, une main mise de la Région sur la Ville ?

Autant de questions, qui font qu'il nous paraît prématuré de nous présenter ce dossier ce soir, Monsieur le Maire. Une fois encore vous mettez si j'ose dire « la charrue avant les bœufs » : vous voulez passer en force sans concertation ni même simple information préalable. S'il y a urgence tout à coup, alors il ne fallait pas supprimer une séance du Conseil, Monsieur le Maire !

C'est pourquoi, en l'état actuel de ce dossier, nous nous abstenons. »

Monsieur le Maire rappelle que la Ville, comme pour ATLANPOLE, est solidaire de la dynamique régionale, et montre sa volonté forte de travailler en réseau et en partenariat avec les grandes collectivités. C'est pour lui une évidence qui n'appelle pas d'autre commentaire.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

36 VOIX POUR

6 ABSTENTIONS DU GROUPE « LA ROCHE GAGNANTE »

62. Acquisition de la propriété NAULLET – Site des Coux

Rapporteur : Francis LUCAS

Le conseil municipal est appelé à approuver le principe de l'acquisition en janvier 2011 (relocalisation des activités de cette société à Belle Place 2) de la propriété de la SA NAULLET, situé lieudit Les Coux, cadastrée section CH numéros 19, 25, 30 et CK 117 d'une contenance totale de 5 ha 09a 83ca, au prix net vendeur de 956 500 €, frais de remise en état du site à la charge du vendeur.

Y. HELARY souhaite remercier JM. MILCENT pour sa participation importante sur ce dossier.

M. DURQUETY note que l'acquisition de cette propriété, compte tenu de sa situation géographique (à proximité de la ville, et de la vallée de l'Yon et de la Riallée) facilitera à terme la création d'un espace naturel urbain qui mettra en valeur le site de la carrière et les zones écologiques diagnostiquées.

J.G. DUTOUR, sachant que cette opération est prévue pour 2011, souhaiterait connaître le projet envisagé par la Ville sur ce terrain.

Monsieur le Maire indique que la réflexion est en cours, mais cette acquisition permettra en tout état de cause de protéger une réserve d'eau. La réflexion porte notamment sur un site vert, sachant que la société NAULLET doit remettre les lieux en état. Il ajoute que cette opération permettra à cette société très performante de s'installer dans un site moins exposé, compte tenu de la nature des ses activités pouvant créer des difficultés avec les riverains.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

63. Acquisition d'emprises foncières à la SNCF et Réseau Ferré de France – Boulevard Louis Blanc – Pôle d'échange multimodal phase 2

Rapporteur : Patrick YOU

Le programme de la phase 2 du pôle d'échange multimodal porte sur la construction de la gare routière, de surfaces de bureaux et de commerces boulevard Louis Blanc. La Ville s'est rapprochée de la SNCF et de RFF afin d'acquérir les terrains nécessaires à la réalisation de ce projet, à savoir :

- acquisition d'emprises foncières à la SNCF
 - lot 021/PCE contenance de 4059 m² au prix de 120 euros/m² assorti de l'obligation de supporter le coût des reconstitution des bâtiments affectés au Centre de Loisirs sans Hébergement de la SNCF dont le projet entraîne la démolition
 - lot 020/CVP contenance 2175 m² au prix de 120 euros/m²
- acquisition d'une emprise foncière à RFF
 - lot 003/V4 contenance 2639 m² au prix de 120 euros/m² assorti de l'obligation, en application de l'article 52 du décret du 5 mai 1997 régissant la gestion domaniale de RFF de supporter le coût des reconstitutions des bâtiments affectés à la brigade d'équipement des voies et d'entretien du réseau ferroviaire de RFF (EVEN) dont le projet entraîne la démolition.

Le conseil est appelé à approuver ces acquisitions et à en prévoir le financement sur le budget 2010.

Pour **J.G. DUTOUR**, il faut encourager les déplacements par le train et développer les transports inter-régionaux. Pour cela, il convient de favoriser l'arrivée des usagers du train en permettant leur stationnement. En ce sens, ce projet ne prévoit pas assez de parkings autour de la gare.

P. YOU rappelle la présentation de ce projet et confirme que l'offre de stationnement prévue des deux côtés de la gare est plus importante que celle qui existe actuellement.

J. SOULARD note qu'une réunion spéciale de la commission n° 1 a été consacrée à la présentation des grands dossiers de la Ville et notamment celui du Pôle d'échanges multimodal.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

36 VOIX POUR

6 ABSTENTIONS DU GROUPE « LA ROCHE GAGNANTE »

64. Acquisition d'un terrain à la SNCF – Rue Gustave Flaubert

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal est appelé à modifier la délibération du 28 mars 2007 qui visait l'acquisition d'un terrain de 38 m² pour permettre la réalisation des aménagements de voirie à l'angle de la rue et de l'impasse Gustave Flaubert. Après achèvement des travaux et division parcellaire, la superficie réelle de la parcelle est de 111 m².

Les références cadastrales sont les suivantes :

- section AY n° 478, pour une contenance de 103 m² ;
 - section AY n° 216 pour une contenance de 8 m² ;
- soit une superficie totale de 111 m². Le prix de vente est fixé à 3 344 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65. Constitution de réserves foncières par la SAFER pour le compte de la Ville

Rapporteur : Joël SOULARD

Par délibération du conseil municipal du 14 décembre 2005, la Ville a confié par voie de convention à la SAFER, en date du 26 mai 2006, une mission de maîtrise foncière permettant d'effectuer pour le compte de la Ville la mise en réserves foncières des terrains nécessaires à la maîtrise de l'aménagement de son territoire.

A ce titre, la SAFER a accepté la mise en réserve foncière de 8 ha 22a 96ca sur demande de la Ville sur une partie du surplus foncier constitué pour la réalisation du contournement Sud de la Ville.

Ces réserves foncières concernent les parcelles cadastrées :

- section YM n° 21 d'une contenance de 1ha 86a 80ca lieudit Les Barbotines,
- section XA n° 19 d'une contenance de 6ha 36a 16ca lieudit Le Champ de Barbonte.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la constitution de réserves foncières par la SAFER pour le compte de la Ville sur les terrains cités ci-dessus.
- de prendre l'engagement d'acquérir à la SAFER les réserves foncières ainsi constituées, pour un montant de 16 985,80 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

66. Collège et équipements sportifs Edouard Herriot – Transfert de propriété au Département de la Vendée

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal est appelé à autoriser, en application de l'article 79 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, la cession, à titre gratuit, au profit du Département de la Vendée, des biens immobiliers affectés au collège et aux équipements sportifs Edouard Herriot à La Roche-sur-Yon, et des l'assiettes foncières correspondantes respectivement cadastrées section AL 709 (collège) et AL 579 (Equipements sportifs).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

67. Cession d'une maison à M. et Mme GRIFFAULT – 6 rue Claude Bernard à Niort (legs MATHÉ)

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal est appelé à approuver la cession, au profit de Monsieur et Madame GRIFFAULT, de la maison située 6 rue Claude Bernard à NIORT, léguée à la Ville par Mademoiselle Jacqueline MATHÉ.

Le prix de vente de cette propriété, cadastrée CY n° 95, d'une contenance de 563 m², est fixé à 170 000 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

68. Cession d'un délaissé de terrain à M. Louis MANDIN – Lieudit La Moutillière

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal est appelé à approuver la cession, au profit de Monsieur Louis MANDIN, d'un délaissé de terrain communal attenant à sa propriété, lieudit La Moutillière. Le prix de vente est fixé à 442 € pour un foncier de 68 m² cadastré HX 45p.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

69. Constitution d'une servitude de passage d'un réseau public "eaux pluviales" sur une propriété privée – 50 rue Louis Lumière

Rapporteur : Stéphane IBARRA

Le conseil municipal est appelé à régulariser, par convention de servitude le passage de la canalisation publique "eaux pluviales" existante dans le tréfonds de la parcelle située au 50 rue Louis Lumière, appartenant à la SARL ECOFOCIS. Il est précisé que cette servitude est constituée sans indemnité.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

70. Convention de délégation de service public pour la gestion du réseau de transports urbains – Avenant n° 10

Rapporteur : Patrick YOU

Il est proposé d'établir un avenant n° 10 à la convention de délégation de service public pour la gestion du réseau de transports urbains de La Roche-sur-Yon, afin de mettre en place, dans le cadre du contrat, un système de plans de transports en respect de la loi du 21 août 2007 (loi portant sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs) et de retirer du plan de financement et de réinvestissement, le renouvellement du système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs (SAEIV).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

71. Mise en place d'un local vélos sécurisé en gare de La Roche-sur-Yon – Convention de financement entre la Région des Pays de la Loire, la Ville de La Roche-sur-Yon et la SNCF

Rapporteur : Mathilde MAGE

La Ville de La Roche-sur-Yon cherche à développer l'usage du vélo en ville. Pour cela, elle travaille en particulier sur la complémentarité entre les transports en commun et les vélos. Dans cette optique, et dans le cadre du futur Pôle d'Echanges Multimodal (PEM), la création d'un local vélos en gare de La Roche-sur-Yon est un objectif affirmé.

La gestion de ce local sera effectuée par la SNCF.

Concernant le financement des investissements liés à l'équipement de ce local (porte à badge, caméra de surveillance, prises pour les vélos électriques, appuis vélos), il est proposé de conclure une convention faisant apparaître les participations suivantes :

* SNCF : 25 %, soit	9 835 €
* Région des Pays de la Loire : 50 %, soit	19 669 €
* Ville de La Roche-sur-Yon : 25 %, soit	9 835 €

Le conseil est appelé à se prononcer sur la conclusion de cette convention.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

72. Approbation du règlement de voirie

Rapporteur : Patrick you

Le conseil est appelé à approuver le règlement de voirie qui a pour objet :

- d'une part, de définir les modalités d'exécution des travaux de remblaiement, de réfection provisoire et de réfection définitive des chaussées, trottoirs et autres ouvrages dépendant de la voie suite à la réalisation de travaux affectant le sol et le sous-sol des voies communales ;

- et d'autre part, de fixer les modalités d'occupation temporaire du domaine public routier ainsi que les modalités de coordination des travaux.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

75. Délégations des services publics eau potable et assainissement – Annulation de la délibération du 4 février 2009 portant sur le choix des délégataires et l'approbation des contrats

Rapporteur : Joël SOULARD

Le Tribunal Administratif de Nantes, par ses deux ordonnances du 20 février 2009, a enjoint à la Ville de La Roche-sur-Yon "de poursuivre [les] procédure[s] [de délégation de service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif] en cours en y incluant [les] offre[s] que lui fera parvenir dans les délais impartis la société AGUR et d'examiner [ces] offre[s] concurremment avec celles des autres entreprises admises à concourir."

Quelle que soit l'issue de chacune de ces procédures, il appartient à la Ville de La Roche-sur-Yon, pour respecter les ordonnances sus-mentionnées, de rapporter la délibération n° 31 du 4 février 2009 concernant le choix des délégataires et l'approbation des contrats de délégation de service public portant d'une part, sur la production, le transport, la sécurité, le stockage et la distribution d'eau potable et d'autre part, sur le service d'assainissement collectif.

M. PELTAN déclare :

« Mon intervention portera sur les questions 73, 74, 75 et 76 qui appellent de notre part une observation globale. Décidément M. Le Maire, dans ce dossier de l'eau, c'est tristement votre gestion municipale qui a une voie d'eau et voilà le capitaine et une partie de l'équipage obligés d'écoper !!! C'est bien le sens des 4 délibérations afférentes au dossier de l'eau.

Toutes ces gesticulations auraient facilement pu et dû être évitées, à une condition : que le dossier soit tout simplement bien ficelé, comme on dit, sans précipitation, après débat et, en mettant en œuvre un principe de simple bon sens : celui d'ECOUTER les autres, y compris votre opposition et, en l'occurrence aussi une partie de votre majorité. Mais vous ne savez pas ou ne voulez pas écouter, Monsieur le Maire !

Au lieu de cela, vous vous êtes obstiné, vous avez voulu passer en force : on en voit aujourd'hui le résultat : beaucoup de temps perdu, sans doute un peu d'argent public aussi, alors qu'on aurait pu être dans les temps si ce dossier avait été géré normalement en toute sérénité. Vous nous avez même dit, et je cite le procès-verbal du dernier conseil : « être fier du traitement de ce dossier qui fera date dans l'histoire des rapports des sociétés qui exploitent ces services » !

De notre point de vue, Monsieur le Maire, si ce dossier fait date, ce sera dans l'histoire municipale de notre ville comme contre-exemple de ce que doit être une bonne gestion municipale et vous n'aurez pas à en être fier !

Mais il y a plus grave : alors que vous aviez une ordonnance rendue par le juge des référés du Tribunal Administratif de Nantes en date du 3 février, qui vous enjoignait dans son article 1^{er}, je cite : « de différer la signature du contrat de délégation de service public... de l'eau potable de la commune », vous avez malgré tout, au mépris du droit (et notre collègue Mme LAPORTE s'en était alors inquiétée) fait prendre au conseil municipal le 4 février une délibération que vous êtes contraint de nous proposer d'annuler aujourd'hui !!

Vous nous avez en quelque sorte trompés, Monsieur le Maire, je suis désolée de devoir le constater.

Pour couronner le tout, si je puis dire, j'ajouterai que c'est par la presse que nous avons appris le pourvoi de la Ville en cassation : Il faut que les Yonnais sachent comment vous communiquez avec vos élus d'opposition ! Je vous remercie. »

A. LAPORTE fait la déclaration suivante :

« Je suis assez effarée de tant de légèreté dans ce dossier. Car souvenez-vous, au dernier conseil municipal, j'ai pris la parole en disant : "Attention ! il y a une procédure en cours". On a carrément botté mon intervention en touche en disant qu'il s'agissait simplement d'un problème de signature différée. Mais, en me penchant sur les documents de procédure, c'est bien pire que cela.

Il est vrai qu'AGUR a engagé une procédure contre vous en annulation de la décision de la commission de délégation de service public du 9 septembre 2008. Comme il s'agit d'un contentieux précontractuel, le juge des référés a la possibilité de demander que soit différée la signature. En clair, cela veut dire : stopper tout dans l'attente d'un délai de 20 jours pour que moi, juge des référés, je puisse prendre la décision ; oui ou non, la décision du 9 septembre 2008 est annulée ou validée.

Donc, le 3 février, vous saviez qu'il y aurait des difficultés. Je vous l'ai dit le 4 février, sans avoir vu la décision. D'ailleurs, nous avons appris par la presse qu'il y avait une procédure, ce qui est quand même un comble puisque,

sauf erreur de ma part, nous sommes tous des élus, que l'on soit de la majorité ou de l'opposition. Il me semble que, pour des dossiers de cette importance, nous devons tous être informés de ce vers quoi on engage la ville. Alors bien évidemment, la sanction est arrivée le 20 février, c'est-à-dire l'annulation de la décision. Aujourd'hui, je trouve qu'il est totalement ridicule de voter l'annulation de la délibération, après avoir ergoté pendant des heures et des heures, vous entendant vous féliciter de tout, et aujourd'hui, même s'il y a un pourvoi devant le Conseil d'Etat, constater que la décision est annulée et qu'il faut tout recommencer. C'est inimaginable. Comme vous le dites très bien : "on va dire aux associations que vous votez contre", et bien nous on va dire que vous faites voter des choses alors qu'une juridiction de l'Etat français vous a interdit de le faire. »

Monsieur le Maire considère que ces propos n'apportent rien au débat.

A. LAPORTE note la remarque de Monsieur le Maire.

R. MESTRE s'interroge sur les conséquences de la fin des contrats le 30 juin 2009.

T. DE LA CROIX informe que, pour rester en cohérence avec les analyses précédentes, les élus communistes s'abstiendront.

Y. HELARY précise que les élus Verts ne changeront pas d'avis sur ce dossier sur lequel ils se sont largement exprimés. Pour autant, s'agissant de délibérations purement techniques, le groupe des Verts votera ces décisions.

Monsieur le Maire note que le recours de la société AGUR va retarder de quatre mois la baisse du prix de l'eau pour les Yonnais.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

32 VOIX POUR

10 ABSTENTIONS DE L. GUIBERT, F. GRIVEL, T. DE LA CROIX, A. CHARRIEAU, ET DU GROUPE « LA ROCHE GAGNANTE »

73. Délégation de service public eau potable – Convention provisoire entre la Ville et Véolia Eau-Compagnie générale des eaux

Rapporteur : Stéphane IBARRA

L'exploitation du service public d'eau potable de la Ville de La Roche-sur-Yon a été confiée à Véolia Eau-Compagnie générale des eaux, par un contrat d'affermage en date des 3 et 4 avril 1936. Ce contrat arrive à échéance le 30 juin 2009.

La procédure de délégation de service public engagée en juillet 2008 a fait l'objet d'un référé précontractuel en février 2009. Le juge des référés a ainsi enjoint à la commune de poursuivre la procédure en cours en y incluant l'offre de la société requérante.

Le nouveau contrat de délégation de service public ne pouvant être signé avant le 30 juin 2009, il est proposé au conseil municipal de confier l'exploitation provisoire du service à Véolia Eau pour une durée de quatre mois, soit jusqu'au 31 octobre 2009. Les tarifs en vigueur au 1^{er} semestre 2009 sont maintenus.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

32 VOIX POUR

10 ABSTENTIONS DE L. GUIBERT, F. GRIVEL, T. DE LA CROIX, A. CHARRIEAU, ET DU GROUPE « LA ROCHE GAGNANTE »

74. Délégation de service public assainissement – Avenant n° 12 au contrat entre la Ville et Véolia Eau-Compagnie générale des eaux

Rapporteur : Stéphane IBARRA

L'exploitation du service public d'assainissement de la Ville de La Roche-sur-Yon a été confiée à Véolia Eau-Compagnie générale des eaux, par un contrat d'affermage en date des 19 et 25 octobre 1978. Ce contrat arrive à échéance le 30 juin 2009.

La procédure de délégation de service public engagée en juillet 2008 a fait l'objet d'un référé précontractuel en février 2009. Le juge des référés a ainsi enjoint à la commune de poursuivre la procédure en cours en y incluant l'offre de la société requérante.

Le nouveau contrat de délégation de service public ne pouvant être signé avant le 30 juin 2009, il est proposé au conseil municipal de prolonger le contrat pour une durée de quatre mois, soit jusqu'au 31 octobre 2009. Les tarifs en vigueur au 1^{er} semestre 2009 sont maintenus.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

32 VOIX POUR

10 ABSTENTIONS DE L. GUIBERT, F. GRIVEL, T. DE LA CROIX, A. CHARRIEAU, ET DU GROUPE « LA ROCHE GAGNANTE »

76. Convention de fourniture d'eau potable entre la Ville de La Roche-sur-Yon, Vendée Eau et Véolia Eau pour le secteur Région Ouest de La Roche et pour le secteur Vals de Sèvre – Avenant de prolongation

Rapporteur : Stéphane IBARRA

Deux conventions de fourniture d'eau potable ont été conclues en 1997 entre la Ville, Vendée Eau et Véolia Eau-CGE, l'une pour la région Ouest Roche et l'autre sur le secteur Vals de Sèvre. Ces conventions précisent les conditions d'échange d'eau potable entre La Ville de La Roche-sur-Yon et Vendée Eau en cas de besoin de l'une ou l'autre des parties.

Ces deux conventions arrivent à échéance le 30 juin 2009. Or le contrat de délégation de service public de la Ville doit faire l'objet d'une prolongation jusqu'au 31 octobre 2009, dans le cadre d'une convention provisoire.

Il est donc proposé de conclure des avenants à ces deux conventions de fourniture d'eau afin de prolonger leur durée jusqu'au 31 octobre 2009.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

32 VOIX POUR

10 ABSTENTIONS DE L. GUIBERT, F. GRIVEL, T. DE LA CROIX, A. CHARRIEAU, ET DU GROUPE « LA ROCHE GAGNANTE »

77. Aire d'accueil des gens du voyage de Sainte-Anne – Extension des réseaux d'eaux usées – Participation financière de la Communauté de Communes du Pays Yonnais

Rapporteur : Stéphane IBARRA

La Communauté de Communes du Pays Yonnais conduit la politique d'accueil des gens du voyage et notamment l'aménagement et la gestion des aires d'accueil prévus au schéma départemental. Le projet d'aménagement de l'aire pour l'accueil des gens du voyage au lieu-dit Sainte-Anne à La Roche-sur-Yon va permettre de répondre aux préoccupations et obligations de la CCPY. Pour permettre cet aménagement, des travaux d'extension des réseaux d'eaux usées sont nécessaires et doivent être réalisés par la Ville de La Roche-sur-Yon.

Il est proposé d'approuver la conclusion d'une convention entre la Ville et la CCPY, fixant la participation de cette dernière à l'opération d'extension des réseaux d'eaux usées, à 50 % du montant HT des travaux à réaliser sur la RD 37 (soit une participation estimée à 82 088 €).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

78. Travaux d'aménagement, de grosses réparations et d'entretien des bâtiments communaux – Procédure adaptée – Autorisation de signature des marchés

Rapporteur : Patrick DINEL

Les travaux d'aménagement, de grosses réparations et d'entretien des bâtiments communaux sont assurés en grande partie par des entreprises. Une procédure adaptée a été lancée pour la passation de marchés à bons de commande pour une durée d'un an, renouvelable pour une durée maximale de 4 ans.

Les entreprises suivantes ont été retenues :

LOT N°	DESIGNATION DU LOT	ENTREPRISES	MONTANT MAXI TTC INDICATIFS PAR AN
1	GROS OEUVRE	LAURENT (La Roche-sur-Yon)	240 000,00 €

2	PLATRERIE CLOISONS DOUBLAGE	SELLIER (La Roche-sur-Yon)	120 000,00 €
3	MENUISERIES BOIS ET PVC	JAUD (Les Essarts)	240 000,00 €
4	MENUISERIE ALU	FRANCE MENUISERIES (La Rochelle)	180 000,00 €
5	METALLERIE	MGMI (La Roche-sur-Yon)	180 000,00 €
6	COUVERTURE – ZINGUERIE	BONNIN (Venansault)	120 000,00 €
7	ETANCHEITE	SOPREMA (Carquefou)	36 000,00 €
8	PLAFONDS SUSPENDUS	ISOLUX (La Roche-sur-Yon)	180 000,00 €
9	PEINTURE – Quartier Sud	PPRV (La Roche-sur-Yon)	180 000,00 €
10	PEINTURE – Quartier Nord	EVPR (Dompierre sur Yon)	180 000,00 €
11	CARRELAGE FAIENCE	CCV (Chantonnay)	72 000,00 €
12	REVETEMENTS DE SOL SOUPLES	DECORIAL GRAND LITIER (La Roche-sur-Yon)	180 000,00 €
13	STORES - RIDEAUX	DECORIAL GRAND LITIER (La Roche-sur-Yon)	84 000,00 e
14	PLOMBERIE SANITAIRE – CHAUFFAGE - VMC	AJS CLIMATIC (La Chaize le Vicomte)	180 000,00 €
15	ELECTRICITE – COURANT FAIBLE – Quartier Sud	VENDEE FLUIDES ENERGIES (Dompierre sur Yon)	240 000,00 €
16	ELECTRICITE – COURANT FAIBLE – Quartier Nord	INEO (La Roche-sur-Yon)	240 000,00 €

Le conseil municipal est appelé à autoriser la signature des marchés correspondants.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

79. Construction du bâtiment relais n° 36 – Rue Flemming, ZI de Belle Place – Convention de mandat entre la Ville et la SAEM ORYON - Avenant n° 2

Rapporteur : Francis LUCAS

Le conseil est appelé à prendre acte du prix de revient définitif, arrêté à la somme de 2 090 497,67 euros TTC, pour l'opération de construction du bâtiment relais n° 36, rue Flemming, destiné à la société VENDEE CONCEPT, à donner quitus à ORYON, titulaire de la convention de mandat relative à ces travaux, et à approuver les termes de l'avenant n° 2 à la convention de mandat à intervenir.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

27 VOIX POUR

6 ABSTENTIONS DU GROUPE « LA ROCHE GAGNANTE »

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : P. REGNAULT EN SON NOM ET AU TITRE DU POUVOIR DONNÉ PAR J. AUXIETTE, J. SOULARD, A. LEBOEUF, P. CEREIJO, F. LUCAS, A. VALIN, Y. HELARY, F. GRIVEL

80. Modification de domanialité après enquête publique – Classement dans le domaine public d'une parcelle ZAC de La Brossardière 1

Rapporteur : Joël SOULARD

Suite à l'avis favorable du commissaire-enquêteur, le conseil est appelé à prononcer le classement dans le domaine public de la parcelle DW 88, d'une contenance de 29 m², qui se situe Boulevard du Préfet Merlet, à

proximité du rond-point Gutzwiller.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

81. Modification de domanialité – Lancement d'enquêtes publiques préalables au classement dans le domaine public de diverses parcelles

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal est appelé à autoriser le lancement des enquêtes publiques préalables au classement dans le domaine public :

- des voies et espaces communs du lotissement « Colline de Renoux », rue Hubert Cailler (lotissement Guy Jousseaume), soit :
 - 77 mètres linéaires de voirie tertiaire,
 - 18 mètres linéaires de cheminement piétons,
 - 110 m² de talus.
- différentes emprises foncières situées entre les impasses Léon Harmel et Marc Sangnier (régularisation des limites entre le domaine public et la propriété de la Congrégation des Sœurs de Mormaison, devant l'école des Robretières (24 mètres linéaires de voirie tertiaire et 134 mètres linéaires de cheminements piétons).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

82. Convention de transfert des équipements et espaces communs du programme Coteau / Richelieu dans le domaine public communal

Rapporteur : Joël SOULARD

La SAEM ORYON envisage de réaliser un programme de 42 logements au lieudit « Saint-Eugène ».

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le principe du transfert des équipements et espaces communs de cette opération Coteau / Richelieu dans le domaine public communal (voirie et réseaux divers à l'exception des réseaux EDF-GDF, téléphone et réseau câblé TV qui resteront de la compétence des concessionnaires ou sociétés correspondants) et à autoriser la signature d'une convention de transfert suivant la procédure de classement dans le domaine public.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

36 VOIX POUR

6 ABSTENTIONS DU GROUPE « LA ROCHE GAGNANTE »

M. PELTAN déclare :

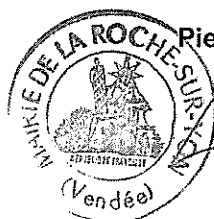
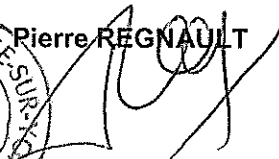
« Je voudrais simplement dire, Monsieur le Maire, au nom de mon groupe, que nous souhaiterions vivement pouvoir voter des délibérations telles que la question 82 qui vient de passer. Il ne tient donc qu'à vous de faire ce qu'il faut pour que nous puissions les voter. »

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal au titre de l'article L 2122.22 du code général des collectivités locales. (Annexe n° 5)

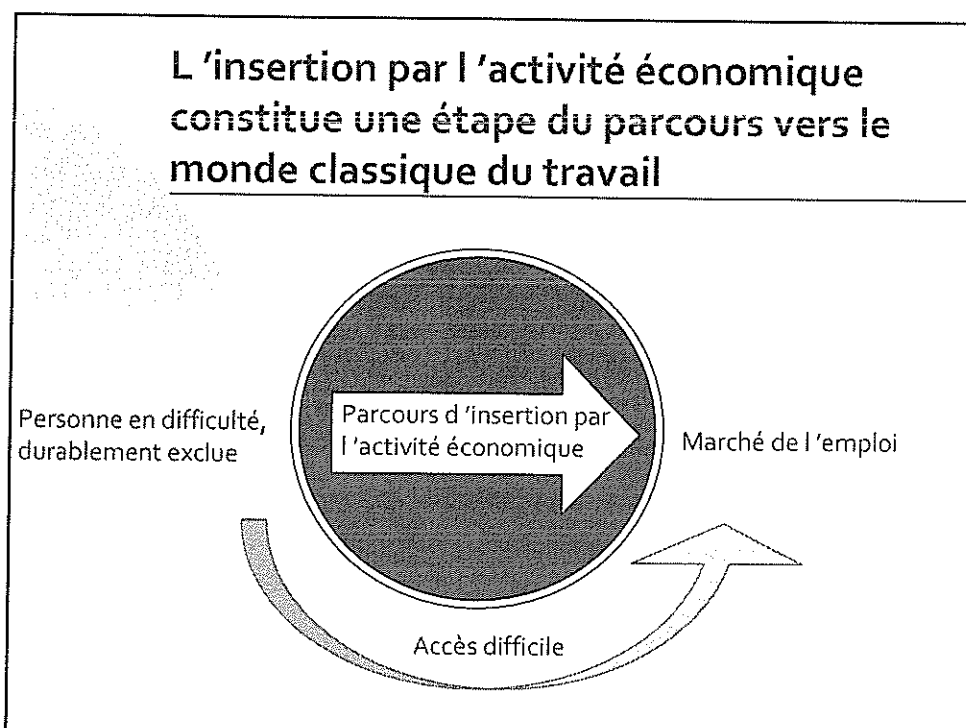

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 05.

Le Maire

Pierre REGNAULT



L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE



L'insertion par l'activité économique s'adresse à des personnes sans emploi, durablement exclues du marché du travail, qui rencontrent des difficultés sociales et/ou professionnelles.

Les personnes admises à s'inscrire dans un parcours d'insertion par l'activité économique vont alors enclencher une dynamique de réinsertion.

Les parcours d'insertion s'effectuent dans le cadre de l'emploi, cela signifie que durant l'ensemble du parcours, les personnes en insertion sont salariées. Un accompagnement social et professionnel est réalisé durant l'ensemble du parcours.

Les structures de l'insertion par l'activité économique constituent un environnement de travail favorable au développement personnel et adapté à la progression de chacun.

L'accompagnement permet la construction d'un projet professionnel par l'acquisition de compétences, la réalisation de bilans professionnels, des acquisitions de formations et une aide à la recherche d'emploi.

Quelles sont les structures d'insertion par l'activité économique?

- Les Entreprises de Travail Temporaires et d'Insertion (ETTI)
- Les Entreprises d'Insertion (EI)
- Les Associations Intermédiaires (AI)
- Les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)
- Les régies de quartiers et les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)

Les structures d'insertion par l'activité économique à La Roche sur Yon

- Une entreprise de travail temporaire d'insertion : SITI intérim
- Cinq entreprises d'insertion : Trait d'Union, Ménage Service, Aspire, Trait d'Union Service, Prodec
- Une association intermédiaire : ASSDAC
- Cinq ateliers d'insertion et chantiers d'insertion : ADEPY, Pédagogia, Graine d'Id, Chantier Collectif de la Ville

Des structures qui comptent dans leurs services **102,5 ETP permanents** et **185 postes en insertion**

Des activités soutenues par la Ville (subvention de fonctionnement, mise à disposition de locaux et de personnels) et accompagnées par l'association Réussir le Plan Yonnais d'Insertion par l'Economique et la Maison de l'Emploi

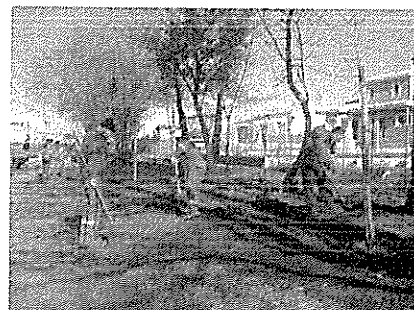
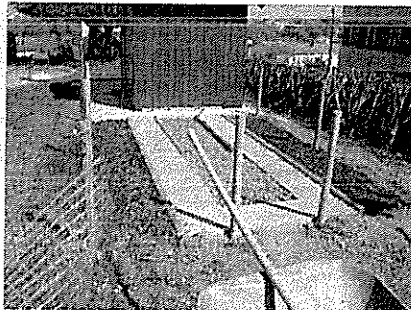
Le service Chantier Collectif

18 emplois en contrats aidés pour :



- × 30% de femmes et 70% d 'hommes
- × 12 postes ouverts pour des bénéficiaires du RMI/RSA
- × 3 postes ouverts pour des jeunes en difficulté
- × 3 postes PLIE ouverts aux demandeurs d 'emploi de longue durée

Le service Chantier Collectif : travaux réalisés



Le service Chantier Collectif

Un budget annuel de 550 000 € :

Auto-financement Ville	48%
Etat (<i>aide accompagnement + remboursement contrats aidés</i>)	24%
Conseil Général (<i>conventions + remboursement contrats aidés</i>) ..	24%
FSE/PLIE	3%
Divers	2%

La clause d'insertion: enjeu et historique

Un enjeu économique :

Les marchés publics = 1500 milliards d'euros en Europe, soit environ 16% du PIB des pays.

Un enjeu social et politique :

Une politique d'achat responsable, orientée vers le marché du travail, peut aider la collectivité dans ses objectifs de soutien aux personnes en difficulté. La clause d'insertion apporte ainsi une valeur ajoutée sociale aux marchés publics.

Dates clés :

2001 : la France adapte le Code des Marchés Publics en introduisant l'article 14.

2004 : une directive communautaire préconise la prise en compte de critères sociaux dans les marchés publics

2006 : la prise en compte de l'insertion sociale et professionnelle est désormais inscrite aux articles 14, 30 et 53 du code des marchés publics.

Etat des lieux de la clause d'insertion

La clause d'insertion en Europe et en France

- Elle s'applique dans la plupart des pays européens
- L'Italie est pionnière
- En France, de nombreuses collectivités l'utilisent (ex: Lyon, Paris, Nantes, Valenciennes, Grenoble, Dijon)

Domaines d'application

- Les marchés de travaux (bâtiment, travaux d'installation, de rénovation, aménagements d'espaces verts...)
- Les marchés de services (services de nettoyage, d'entretien, de recyclage, de secrétariat, d'archivage, maintenance...)

La clause d'insertion peut concerner tout le marché ou seulement certains lots (allotissement)

Illustration de l'application de la clause sociale

Application de l'article 14 du code des marchés publics

- Giratoire de la Lune (coût des travaux 269 786 € avec une clause sociale d'insertion portant sur 15 % du volume horaire des travaux, soit 215 heures de temps d'emploi d'insertion)

Application de l'article 30 du code des marchés publics

3 commandes ont été réalisées dans le cadre de marchés dits de service

- Restauration du vieux lavoir du Pont Rouge
- Engazonnement de l'espace Zola
- Restauration du Pont de la rue Olof Palme

Le cadre juridique (*Code des Marchés Publics*)

L'article 14

- Le donneur d'ordre décide du niveau d'insertion du marché (% du volume horaire du marché)
- Les entreprises attributaires sont tenues de respecter cet engagement lors de la réalisation du marché
- 3 modalités de mise en œuvre :
 - embauche directe
 - sous-traitance avec entreprise d'insertion (ou co-traitance)
 - embauche indirecte (intérim d'insertion et association intermédiaire)

L'article 30

- Il permet de conclure des marchés dont l'objet est l'insertion sociale et professionnelle des publics éloignés de l'emploi
- La prestation réalisée (ex: espaces verts...) sert de support à l'insertion professionnelle
- Il s'adresse aux structures IAE d'activités d'utilité sociale

L'article 53

- Il permet d'intégrer un critère de sélection concernant « les performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté »



Ville de
La Roche-Sur-Yon

Conseil Municipal
du 20 mai 2009

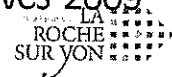
LE COMPTE ADMINISTRATIF 2008

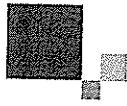
Présentation par Mme Angé LEBOEUF
Adjointe aux Finances



Calendrier budgétaire Ville de La Roche-Sur-Yon

- Débat d'Orientations Budgétaires : décembre 2008
- Vote du Budget Primitif : 4/02/2009
- **20/05/2009** (Avant le 30/06) : **Vote du compte administratif 2008**
- **20/05/2009 : vote du Budget Supplémentaire 2009**
 - Reprise des résultats 2008 et des restes à réaliser
 - Propositions nouvelles
- CM sept. Et CM déc. : Décisions modificatives 2009





Sommaire

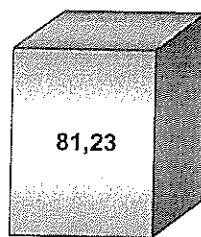
■ Résultat Global 2008

- Fonctionnement
- Programme d'investissement
- Financement de l'investissement
- Dette et niveau d'épargne

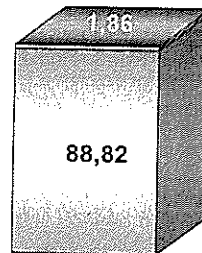


Résultat de fonctionnement (en M€)

Excédent : 9,44 M€



Dépenses
81,2 M€



Recettes
90,679 M€

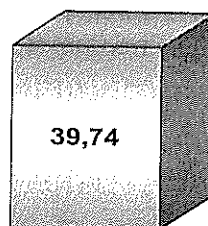
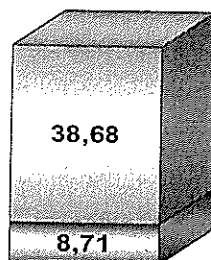
□ Réalisations □ Résultat 2007 reporté





Résultat d'investissement (en M€)

Déficit : 7,661 M€



■ Résultat 2007 reporté □ Réalisations



Les résultats 2008 du budget principal

Résultat net global : 1,791 M€

- **Fonctionnement: excédent de 9,444 M€**
- **Investissement: déficit 7,661 M€**
- Après couverture des restes à réaliser,
résultat net global de 1,791 M€



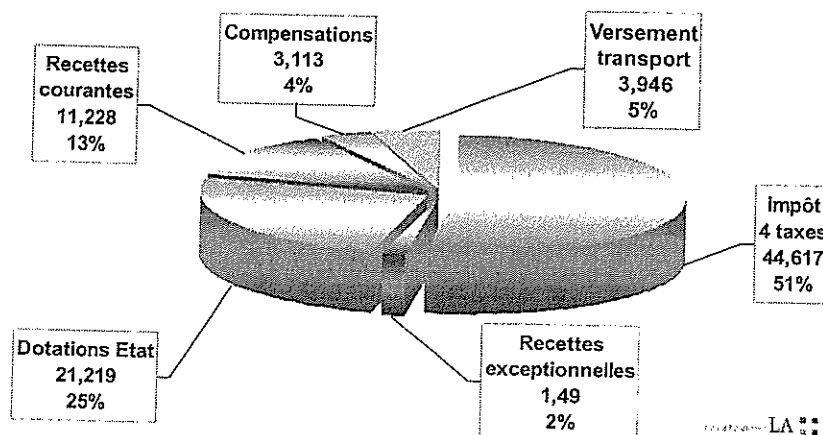


Sommaire

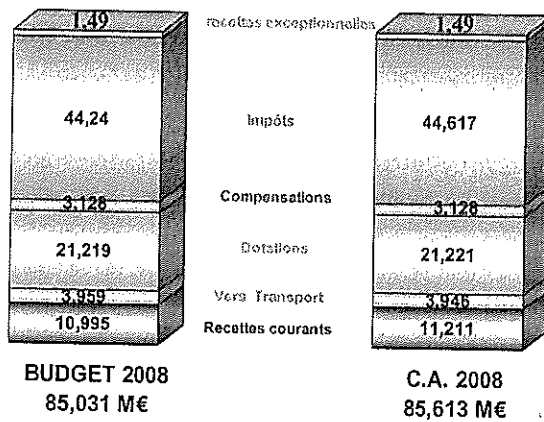
- Résultat Global 2008
- Fonctionnement
- Programme d'investissement
- Financement de l'investissement
- Dette et niveau d'épargne



La répartition des recettes de fonctionnement (opérations réelles)

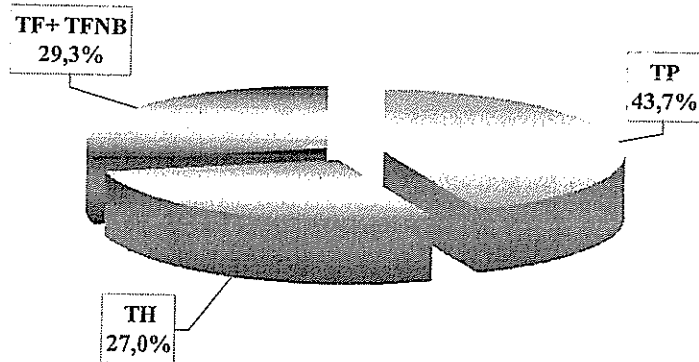


La réalisation des recettes de fonctionnement (en M€) (opérations réelles)



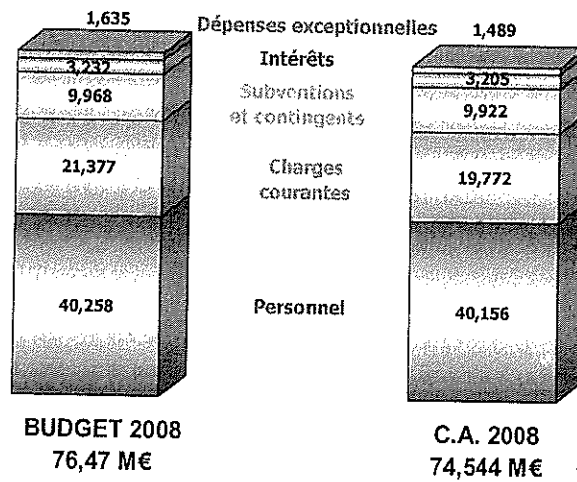
LA ROCHE SUR YON

Le produit fiscal perçu en 2008



LA ROCHE SUR YON

La réalisation des dépenses de fonctionnement (en M€) (opérations réelles)

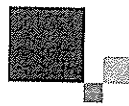


LA
ROCHE
SUR YON

Sommaire

- Résultat Global 2008
- Fonctionnement
- **Programme d'investissement**
- Financement de l'investissement
- Dette et niveau d'épargne

LA
ROCHE
SUR YON



Un effort soutenu d'investissement

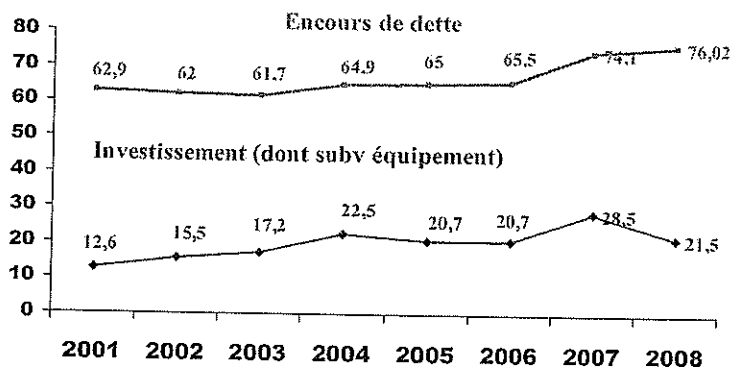
- Budget de 29,86 M€
- **Réalisation de 21,58 M€** (72,26 %)
- Restes à réaliser (engagements non mandatés en 2008) pour 4,522 M€
- Total d'investissements engagés de 26,10 M€

Un taux d'engagement de 87,4 %

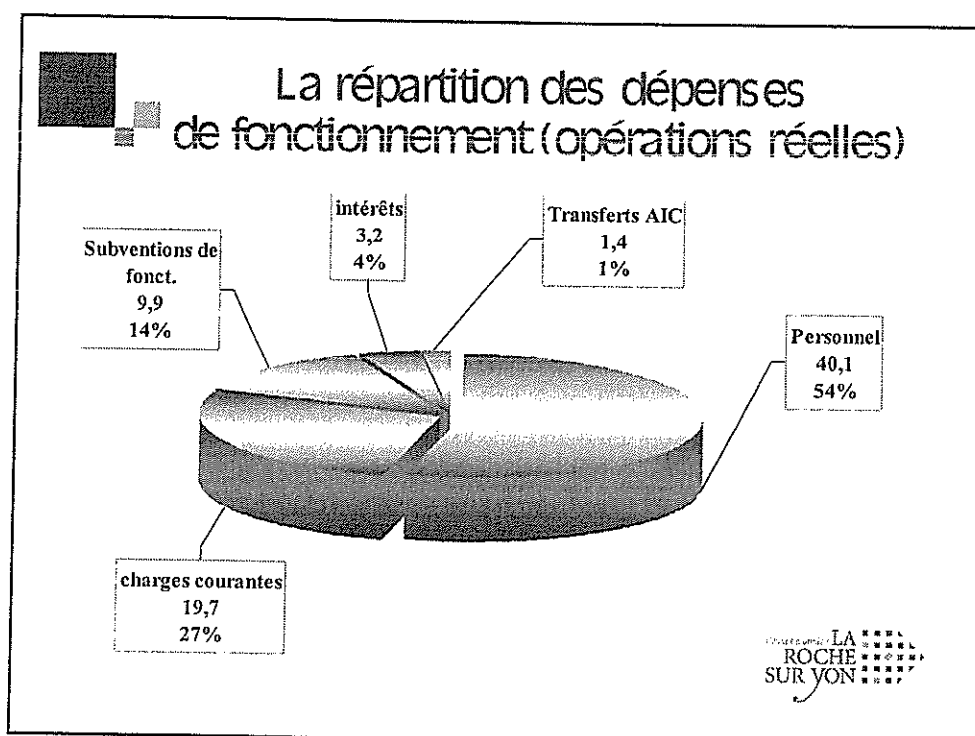
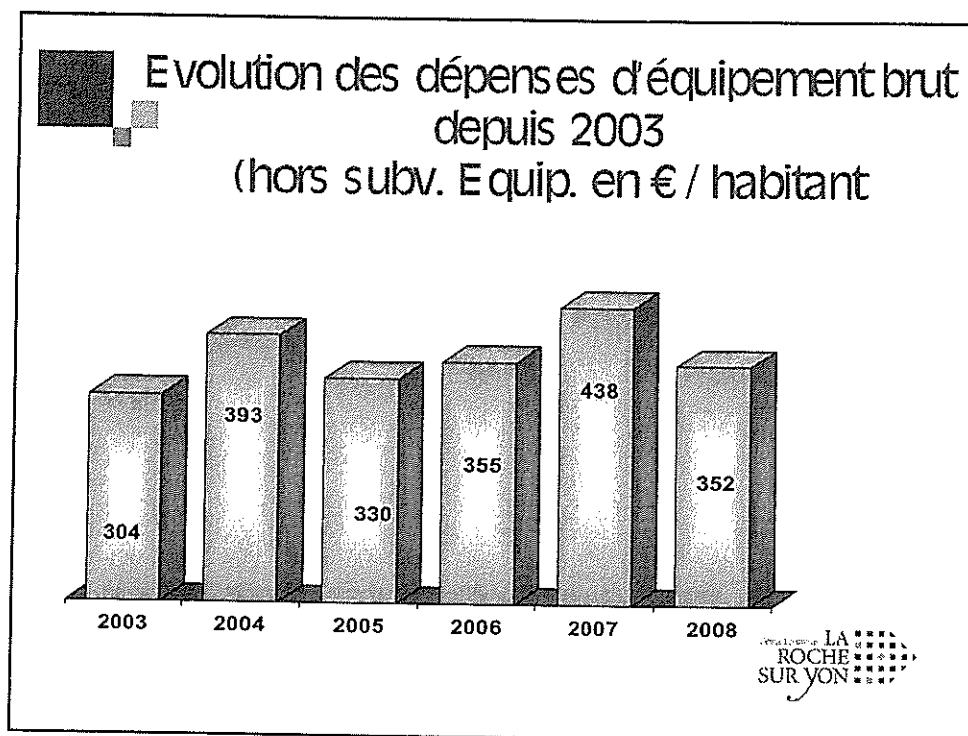
Université LA
ROCHE
SUR YON



Evolution de l'investissement (en M€) et de l'encours de dette depuis 2001



Université LA
ROCHE
SUR YON



Des investissements structurants pour la qualité de vie des Yonnais

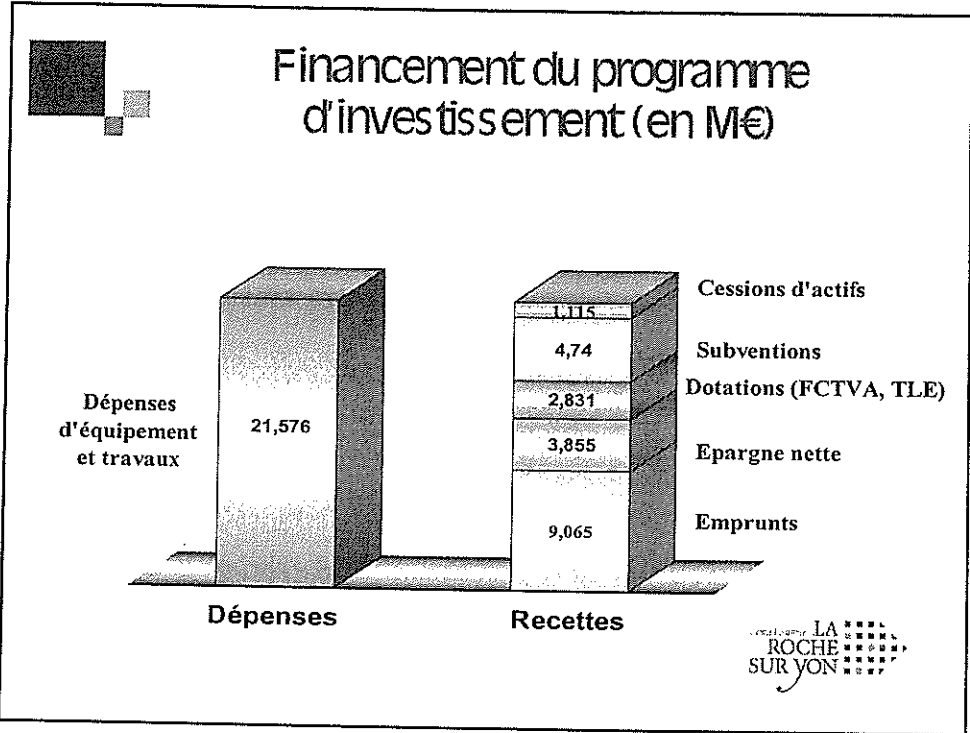


LA
ROCHE
SUR YON

Sommaire

- Résultat Global 2008
- Fonctionnement
- Programme d'investissement
- **Financement de l'investissement**
- Dette et niveau d'épargne

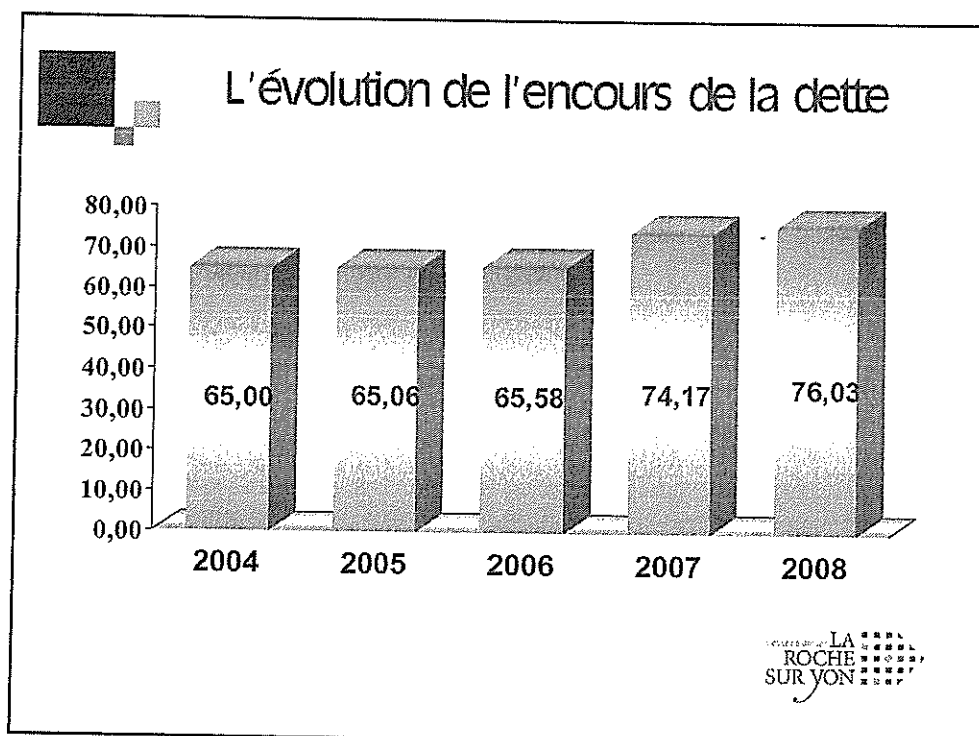
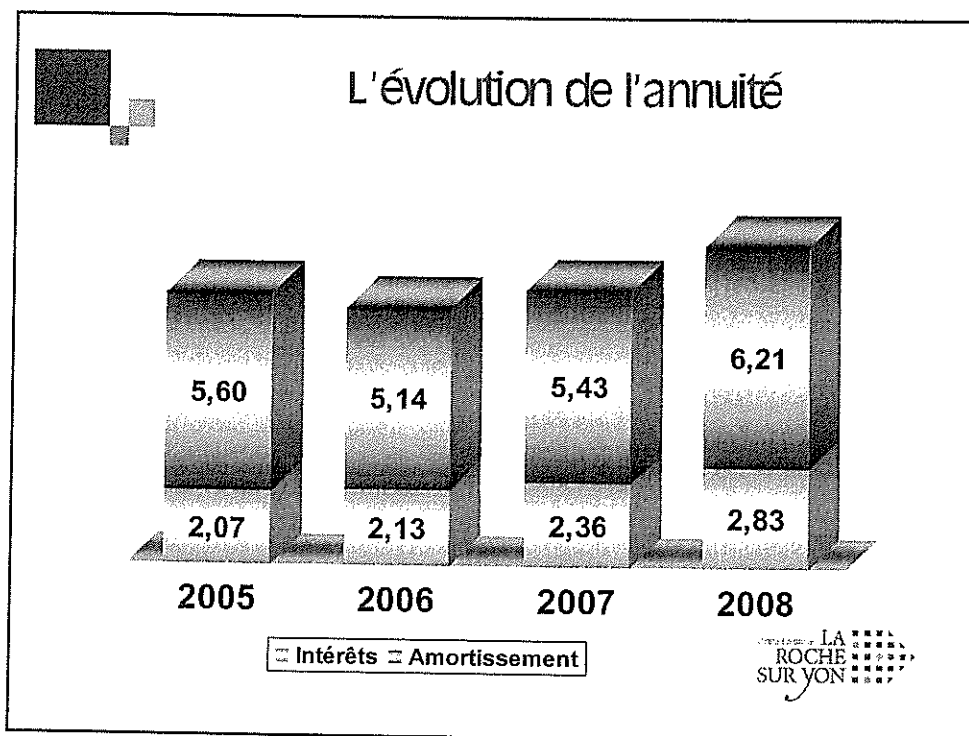
LA
ROCHE
SUR YON

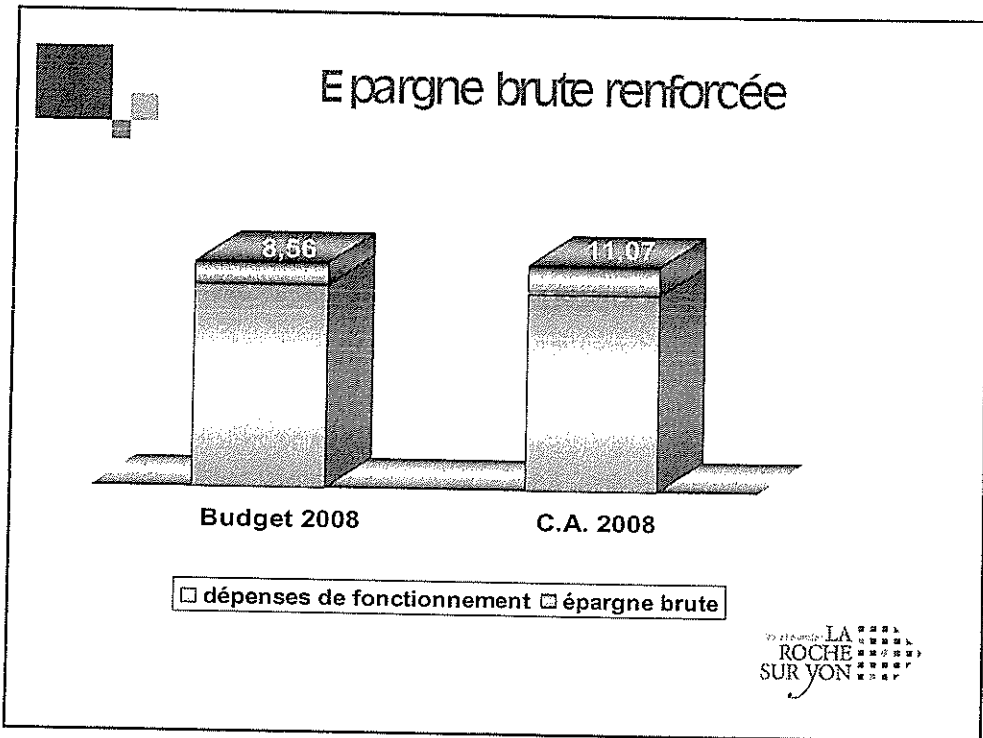
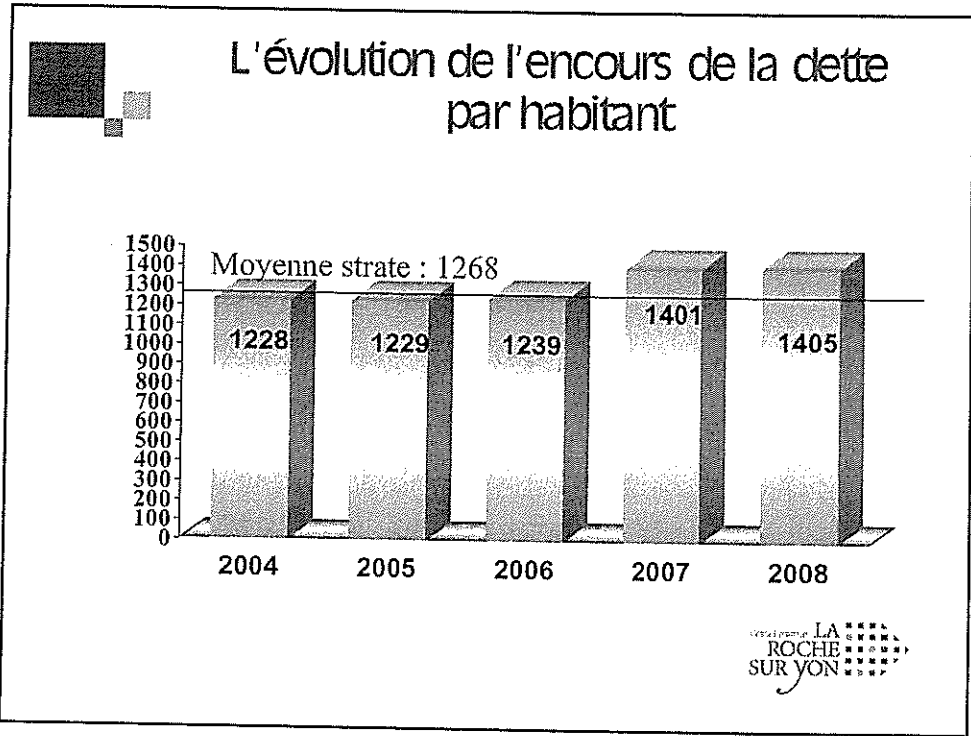


Sommaire

- Résultat Global 2008
- Programme d'investissement
- Fonctionnement
- Financement de l'investissement
- **Dettes et niveau d'épargne**

LA ROCHE SUR YON





Avenants :
Procédure adaptée

OPERATION	N° Marché et Titulaire	Montant initial € H.T.	Montant de l'avenant € H.T.	OBJET
Fournitures de bureau et consommables informatiques à la marque avec colisage	N° 08-239 MAXIPAP BURO+ Avenue du Pas du Bois ZAC Les Océanes 85180 LE CHATEAU D'OLONNE	Mini : 45 000 € HT Maxi : 100 000 € HT	Sur prix unitaires	Augmentation significative des consommables informatiques Laser, à d'encre non blistérés, couleur et monochrome... taux varient entre 3.7 et 2 % Sur la base des quantités indicatives (base de consultation), l'augmentation est de 7.08 %.

Procédure d'Appel d'Offres

« Guide pratique de La Roche-sur-Yon et du territoire Yon et Vie », magazine « Roche Mag » et plan-papier de la ville de La Roche-sur-Yon Lot 2 : travaux d'impression et de façonnage	N° 08-204 Imprimerie OFFSET CINQ EDITION 3, rue de la Tour BP 14 85150 LA MOTHE-ACHARD	Marché à bons de commande sans mini, ni maxi Prix unitaire 0.3331	PU 0.3675	Changement de papier « Roche Mag » pour meilleur rendu notamment : le traitement des photographies.

Service Citoyenneté
Instances Consultatives
Affaire suivie par : S. CUNY
Téléphone : 02.51.47.46.30
Version n°2

Conseil Municipal
Séance du mercredi 20 mai 2009
RAPPORT DE PRESENTATION

Conseil des Sages : Renouvellement partiel des membres

Le Conseil des Sages est composé au maximum de 60 membres dont la durée de mandat est de trois ans, renouvelable une fois.

Au titre du renouvellement partiel de cette instance, il a été arrêté des critères prioritairement fixés comme suit :

- âge
- catégorie socio-professionnelle
- parité homme/femme
- répartition géographique

Parmi les 60 membres composant le Conseil des Sages :

- **12** sont démissionnaires ou sortants
- **43** poursuivent leur mandat
- **5** sollicitent un renouvellement après un 1^{er} mandat de 3 ans.

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner les membres du Conseil des Sages qui sera mis en place le 29 juin 2009, en approuvant :

1. La nomination de 12 personnes (pour un mandat de 3 ans) :

1. Serge BAUCHET
2. Jacques BECHAUD
3. Pierre BERJON
4. Danielle BOUVET
5. Jean-Jacques CLAUTOUR
6. Jacques ECHAMPARD
7. Serge GUILBAUD
8. Marcelle JAUD
9. Marie-Thérèse JAUMIER
10. Martine LE GUYADER
11. Anne-Françoise MARBOEUF
12. Martine VINET

2. Le renouvellement du mandat des 5 Sages suivants (pour une durée de 3 ans) :

1. Jean-Claude CHAIGNEAU
2. Didier MARTINEAU
3. Joël-France MEYER
4. Robert RAVON
5. Egidio ROSSETTI

3. **La poursuite du mandat des 43 Sages suivants :**
1. Geneviève ALFONSI
 2. Marie-Madeleine ARRIAL
 3. Françoise AVIZOU DUBURCQ
 4. Marie-Thérèse BERNARD
 5. Janine BERNÈS
 6. Claude BERTIN
 7. Raymond BISSON
 8. Louis-Marie BLANCHARD
 9. Jean-Claude BODIN
 10. Pierre BORGNE
 11. Madeleine BRIGAUT
 12. Jacky CHARRON
 13. Jacqueline CHENU COUSSIN
 14. Jean-Claude CONSTANT
 15. Christiane DALANÇON
 16. Jacques DAVID
 17. Danielle DÉAUD
 18. Paul DENIS
 19. Chantal GALERNEAU
 20. Jacky GAUDIN
 21. Nicole IDIER
 22. Jean JARZAGUET
 23. Norbert JOLLY
 24. Annick LAFOUX
 25. Micheline LAVERGNE
 26. Michel LERICHE
 27. Marie-Paule LOIZEAU
 28. Annick MAINTENANT
 29. Françoise MARÇAIS
 30. Michel PASQUIER
 31. Michelle PELIAN-POIREAUD
 32. Roger PILNIERE
 33. Micheline PORTMANN
 34. Roger PRAUD
 35. Marylène PROUTEAU
 36. Denise RETAILLEAU
 37. Gilles ROBIN
 38. Etienne SUCHET
 39. Paulette THIERY GENTREAU
 40. Gérard THOMAS
 41. Bernard VARIN
 42. André VIBART
 43. Yvon VOYER
4. **La liste des candidats en attente (en cas de désistement soudain ou de démission de sages en activité d'ici à septembre prochain) :**
1. Bernard ALLARY
 2. Hubert COTTY
 3. Jean-Luc FAVROU
 4. Marc LUIS
 5. Albert MANDRET
 6. Catherine SANI

**Avis favorable de la commission :
Culture, Sports, Animation urbaine,
Citoyenneté, Relations Internationales"
du 13 mai 2009**

**Le Président,
Yannick HENRY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2009

DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE
DE L'ARTICLE L 2122.22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DOMAINE LOCATION – VILLE : BAILLEUR

<i>Locataire</i>	<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Caisse fédérale CREDIT MUTUEL OCEAN	Mise à disposition Aire de stationnement complexe Arago	08/01/2009
Association LA CLE	Mise à disposition de locaux Espace PREVERT- 70 rue CHANZY	02/02/2009
CIBC	Mise à disposition de locaux Espace PREVERT- 70 rue CHANZY	02/02/2009
Mlle Valérie CORNIERES	Mise à disposition logement Groupe scolaire Les Pyramides	18/02/2009
LE PLIE	Mise à disposition de locaux Espace PREVERT- 70 rue CHANZY	25/02/2009
ASSOCIATION ARTHYMUS	Mise à disposition de locaux 48 Impasse Ampère	01/03/2009
Société SITA OUEST	Bail dérogatoire terrain 79 rue AMPERE	02/03/2009
M. KARITONOFF	Mise à disposition de terrain – lieudit « Bel Air »	02/03/2009
SARL SORESCOM	Mise à disposition de locaux rue Watt – Z.I. Belle Place	02/03/2009
SA EQUIP'SANTE BIRON	Bail dérogatoire locaux 8 rue René Coty	06/03/2009
Mme GRANDSART (Secours Populaire)	Bail local professionnel 78 bis rue Maréchal Lyautey	11/03/2009
ASSOCIATION AFDI	Mise à disposition de terrain lieudit « Sainte Anne »	11/03/2009
ASSOCIATION AIDE ET ACTION	Mise à disposition de terrain lieudit « L'Angelmière »	27/03/2009
Compagnie « Le Menteur Volontaire »	Mise à disposition de locaux Maison Renaissance 10 rue du Vieux Marché	21/04/2009
SAS ALAIN BAES	Avenant à bail local professionnel 8 rue René Coty	21/04/2009

RÉGIE

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Abrogation de la régie de recettes « Centre d'exposition des Oudairies et Salle des fêtes du Bourg sous La Roche	07/01/2009
Régie de recettes de la Médiathèque Benjamin Rabier. Modification des modes de recouvrement.	22/04/2009

DIVERS

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Acceptation de don d'une œuvre de l'artiste Yohann LAHOULETTE : « RENAISSANCE DE LA ROCHE SUR YON »	20/02/2009
Convention de prestation pour la mise en place des activités du Contrat Educatif Local 2008/2009 : Association Vendée Rencontre Artistes Créateurs	20/09/2008
Convention de prestation pour la mise en place des activités du Contrat Educatif Local 2008/2009 : Association ACYAO	18/12/2008
Convention de prestation pour la mise en place des activités du Contrat Educatif Local 2008/2009 : Fédération des Œuvres Laïques de Vendée	18/12/2008
Convention de prestation pour la mise en place des activités du Contrat Educatif Local 2008/2009 : Jean-Pierre PIVETEAU	20/12/2008
Convention de prestation pour la mise en place des activités du Contrat Educatif Local 2008/2009 : La Roche sur Yon Vendée Handball	20/12/2008
Convention de prestation pour la mise en place des activités du Contrat Educatif Local 2008/2009 : Maison de Quartier du Pont Morineau	08/01/2009

Convention de prestation pour la mise en place des activités « Sport vacances hiver 2009 » Association « La Roche Twirling »	26/01/2009
Convention de prestation pour la mise en place des activités « Sport vacances hiver 2009 » Football Club des Robrethères	27/01/2009
Convention de prestation pour la mise en place des activités « Sport vacances hiver 2009 » Judo Club Yonnais	28/01/2009
Convention de prestation pour la mise en place des activités « Sport vacances hiver 2009 » La Roche sur Yon Vendée Cyclisme	28/01/2009
Convention de prestation pour la mise en place des activités « Sport vacances hiver 2009 » Association Le FACY	28/01/2009
Convention de prestation pour la mise en place des activités « Sport vacances hiver 2009 » Gymnastique Club La Roche sur Yon	28/01/2009
Convention de prestation pour la mise en place des activités « Sport vacances hiver 2009 » Association ercle d'Escrime Yonnais	28/01/2009
Convention de prestation pour la mise en place des activités « Sport vacances hiver 2009 » M. Sébastien LEGRET	31/01/2009
Convention de formation Accompagnement à la scolarité – Association Départementale des Francas 85	25/02/2009
Convention de prestation Accueil périscolaire – Association Break Danse Yonnaise	10/03/2009
Convention de prestation Accueil périscolaire – Association Circoballe	11/03/2009
Convention de prestation Assistance juridique – Communauté de Communes du Pays Yonnais	30/03/2009
Convention de prestation Médiation sociale – Communauté de Communes du Pays Yonnais	30/03/2009
Convention pour le transport des enfants des gens du voyage - Groupe scolaire des Pyramides. FCY RUGBY	05/02/2009

TARIFS

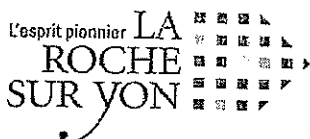
Tarifs locations et prestations du Centre technique municipal 2009	11/02/2009
--------------------------------------------------------------------	------------

EMPRUNTS

Emprunt de 518 500 euros auprès du Crédit Agricole pour les investissements du budget annexe Assainissement	22/04/2009
Ligne de trésorerie de 5000 000 euros auprès de la Société Générale, valable du 30/04/2009 au 29/04/2010	22/04/2009

Article 28 - Marché sans formalité préalable - procédures adaptées
 Article 30 - Services procédures adaptées
 Article 33 - Appel d'Offres < 206 000 € HT
 Article 35 - Marché négocié < 206 000 € HT
 Article 74-II-1° - Maîtrise d'œuvre sans formalité préalable

< à 206 000 € HT - Délégation Générale du Maire



**INFORMATION SUR LES MARCHES
 D'UN MONTANT INFERIEUR AU SEUIL DEFINI PAR DECRET : < 206 000 € HT**

(L 2122.22 - 4° du C.G.C.T)

Ville

Du 31 décembre 2008 au 23 avril 2009

Conseil Municipal du 20 mai 2009

N° du Marché	ENTREPRISE	OBJET	MONTANT HT
09-036	INTERBAT Services	Dématérialisation des procédures de marchés Ville et CCAS dans le cadre d'un groupement de commandes avec le Centre de Gestion de la Vendée	1 500€ non contractuel
09-039	KPMG	Mission d'accompagnement à la réflexion des Elus sur les enjeux de la coopération intercommunale dans les agglomérations	TF : 5 000€ TC : 1 250€
09-041	SAVOIRS PUBLICS	Formation professionnelle – accompagnement stratégique	10 000€
09-044	ADEMA	Enquête d'origine – destination de la place de la Vendée à la place de la Résistance	29 020€
09-045	SAVOIRS PUBLICS	Formation professionnelle – optimiser sa prise de parole en public	7 500€
09-046	Cabinet MAZARS	Mission d'accompagnement de la mise en œuvre et finalisation de la nouvelle organisation des services municipaux	25 350€

* T.F : Tranche Ferme / T.C : Tranche Conditionnelle

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2009
L 2122-22 C.G.C.T.

Date de dépôt du recours	Thème	Types de contentieux
05/02/09	Taxes d'urbanisme	R.E.P. - Contestation du titre exécutoire n° 6754 (P.V.R. Petites Bazinières)
50/02/09	Taxes d'urbanisme	R.E.P. - Contestation du titre exécutoire n° 6755 (P.V.R. Petites Bazinières)
16/01/09	Dégradation d'une propriété Ville	Référé - Injonction pour réalisation de travaux Article (809 C.P.C.)
03/02/09	Procédures de délégation de service public	Référés précontractuels, D.S.P. eau potable et assainissement
09/02/09	Taxes d'urbanisme	R.E.P. - demande d'annulation du titre exécutoire relatif au PAE Maison neuve des landes et de la décision de rejet du recours gracieux exercé par la SAS BMP.
11/02/09	Travaux publics. Demande d'indemnisation de commerçants.	Contestation d'une décision de la commission de recours amiable - Travaux La Garenne
15/04/09	Autorisation d'urbanisme.	R.E.P. - Contre certificat d'urbanisme négatif
17/04/09	Personnel municipal	R.E.P. - Contre sanction disciplinaire
17/04/09	Personnel municipal	R.E.P. - demande d'annulation de la décision de rejet de la demande de rétroactivité de la NBI accueil.